

ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES

**PRÉALABLES A LA DÉCLARATION
D'UTILITÉ PUBLIQUE ET LA CESSIBILITÉ
RELATIVES AU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE**

L'ÎLOT DE LA POSTE

**SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE
ORSAY**



Enquêtes publiques du lundi 1^{er} mars 2021 au jeudi 18 mars 2021 inclus

ANNEXES

**Le commissaire enquêteur
Yves Maënhaut**

mai 2021

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1** : Décision arrêtant l'instauration d'un périmètre d'étude sur le site de l'îlot de la Poste de la ville d'ORSAY en date du 21 octobre 2009,
- Annexe 2** : Décision arrêtant la mise à l'enquête du projet de l'îlot de la Poste par le conseil municipal de la ville d'ORSAY en date du 7 juillet 2020,
- Annexe 3** : Ordonnance du 28 décembre 2020 de Monsieur le président par intérim du Tribunal Administratif de Versailles désignant le commissaire enquêteur,
- Annexe 4** : Arrêté N° 2021.PREF/DCPPAT/BUPPE/025 du préfet de l'Essonne en date du 1^{er} février 2021 prescrivant l'ouverture d'enquêtes publiques conjointes du projet d'aménagement de « l'îlot de la poste » sur le territoire de la commune d'Orsay.
- Annexe 5-1** : Copie de l'annonce « Républicain » du 18 février 2021
Annexe 5-2 : Copie de l'annonce « Le Parisien 91 » du 17 février 2021
Annexe 5-3 : Copie de l'annonce « Républicain » du 4 mars 2021
Annexe 5-4 : Copie de l'annonce « Le Parisien 91 » du 3 mars 2021
- Annexe 6** : Grilles de dépouillement des observations recueillies selon les thèmes retenus lors de l'enquête
- Annexe 7** : Registres d'enquête DUP mis à la disposition du public,
- Annexe 8** : Dossier d'enquête de DUP mis à la disposition du public
- Annexe 9** : Registres d'enquête parcellaire mis à la disposition du public,
- Annexe 10** : Dossier d'enquête parcellaire mis à la disposition du public
- Annexe 11** : PV de synthèse adressé au Maire d'Orsay
- Annexe 12** : Certificat d'affichage



- COMMUNE D'ORSAY -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 2009

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents : David Ros, maire, président, Marie-Pierre Digard, Jean-François Dormont, Catherine Gimat, Joël Eymard, Elisabeth Delamoye, David Saussol, Michèle Viala, adjoints – Jean-Christophe Péral, Frédéric Henriot, Mireille Ramos, Didier Missenard, Louis Dutey, Eliane Sauteron, Claude Thomas-Collombier, Alexis Foret, Claudie Mory, José Goncalves, Benjamin Lucas-Leclin, Simone Parvez, Guy Aumettre, Béatrice Donger-Desvaux, Hervé Charlin.

Absents excusés représentés :

Ariane Wachthausen	pouvoir à Claudie Mory
François Rousseau	pouvoir à Joël Eymard
Agnès Foucher	pouvoir à David Saussol
Chantal de Moreira	pouvoir à Jean-Christophe Péral
Sabine Ouhayoun	pouvoir à Didier Missenard
Stanislas Halphen	pouvoir à Louis Dutey
Yann Dumas-Pilhou	pouvoir à Michèle Viala
Marie-Hélène Aubry	pouvoir à Simone Parvez
Dominique Denis	pouvoir à Béatrice Donger-Desvaux

Absents :

Jérôme Vitry

Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	23
Nombre de votants	32

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

José Goncalves est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2009

Le conseil municipal, par 27 voix pour, 1 voix contre (Aubry), 4 abstentions (Lucas-Leclin, Donger-Desvaux, Parvez, Denis) :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2009.

SECRET

CONFIDENTIAL

CONFIDENTIAL

CONFIDENTIAL

- **Dit** que la compensation financière prise en charge par la commune et versée à l'exploitant, sera maintenue à 2,90 € par coupon vendu.
- **Dit** que les dépenses correspondantes seront affectées au budget de la commune.

2009-125 - SERVICE URBANISME - INSTAURATION D'UN PERIMETRE D'ETUDE SUR LE SITE DE L'ILOT DE LA POSTE

Le conseil municipal, par 25 voix pour, 7 voix contre (Aumette, Charlin, Aubry, Lucas-Leclin, Donger-Desvaux, Denis, Parvez) :

- **Approuve** l'instauration d'un périmètre d'étude sur le site de l'Ilot de la Poste.
- **Autorise** le Maire a prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution.

2009-126 - MOTION - PARTICIPATION DE LA VILLE D'ORSAY A LA MOBILISATION CITOYENNE EN VUE DE LA CONFERENCE DE COPENHAGUE SUR LE CLIMAT - SIGNATURE DE L'APPEL « L'ULTIMATUM CLIMATIQUE »

Le conseil municipal, par 25 voix pour, 7 membres ne participant pas au vote (Aumette, Charlin, Aubry, Lucas-Leclin, Donger-Desvaux, Denis, Parvez) :

- **Approuve** l'appel « Ultimatum climatique ».
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'appel.

2009-127 - MOTION - MAINTIEN DU SERVICE PUBLIC DE LA POSTE

Le conseil municipal, par 25 voix pour, 1 voix contre (Charlin), 6 membres ne participant pas au vote (Aubry, Parvez, Aumette, Denis, Donger-Desvaux, Lucas-Leclin) :

- **Affirme** son engagement en faveur du maintien du service public de la Poste.
- **Demande** le retrait du projet de loi postale 2009.
- **Demande** l'organisation d'un débat public et la tenue d'un référendum sur l'avenir du service public postal.

La séance est levée à 23 heures 35.

Orsay, le

David ROS
Maire d'Orsay
Vice-président du conseil général de l'Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 JUILLET 2020

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Anne-Charlotte Benichou, Didier Missenard, Ariane Wachthausen, Frédéric Henriot, Elisabeth Caux, Pierre Bertiaux, Elisabeth Delamoye, Véronique France-Tarif, adjoints - Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Théo Lazuech, Hervé Dole, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Elisabeth De Lavergne, Jean-Christophe Peral, Sophie Gerstenmayer, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillet, Raymond Raphael (à partir de 20h45), Eric Lucas.

Absents excusés représentés :

David Saussol	Pouvoir à David Ros
Patrick Simon	Pouvoir à Jean-Christophe Péral
Raymond Raphaël (jusqu'à 20h45)	Pouvoir à Louis Leroy

Absents :

Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents à 20h30	30
Nombre de votants	33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Anne-Charlotte Bénichou est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2020-71 - AMENAGEMENT DURABLE ET URBANISME – CENTRE-VILLE : ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE (DUP) DU PROJET DE L'ILLOT DE LA POSTE ET ENQUETE PARCELLAIRE CONJOINTE EN VUE DE L'ACQUISITION DES TERRAINS NECESSAIRES A SA REALISATION – SOLLICITATION DU PREFET

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Schéma directeur de la Région Ile-de-France approuvé par décret du 27 décembre 2013,

Vu la délibération en date du 21 octobre 2009 instaurant un périmètre d'étude sur le secteur dit de l'îlot de la Poste pour une période de 10 ans,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2017,

Vu l'orientation d'aménagement et de programmation dit « Ilot de la Poste » définissant les orientations urbaines poursuivies par la ville sur ce secteur,

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment ses articles L.122-1, L.122-5, R.112-4, R.112-6, R.131-3 relatifs à la déclaration d'utilité publique des projets et aux enquêtes publiques,

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment ses articles L131-1 et suivants et R131-1 et suivants, relatifs à l'enquête parcellaire,

Vu la convention d'intervention foncière entre la Ville d'Orsay et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) approuvée par délibération en date du 26 septembre 2017 de la ville d'Orsay et du bureau de l'EPFIF en date du 12 juillet 2017 et signée le 15 novembre 2017,

Vu la délibération n°2019-83 du 24 septembre 2019, approuvant la mise en œuvre de la procédure au bénéfice de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France et autorisant Monsieur le Maire à solliciter auprès du Préfet de l'Essonne, un arrêté déclarant d'utilité publique le périmètre du projet dit « Ilot de la Poste »,

Vu le plan du périmètre de la déclaration d'utilité publique ci-annexé,

Vu le dossier d'Utilité Publique ci-annexé,

Vu le dossier d'enquête parcellaire ci-annexé,

Vu la commission de l'urbanisme, de l'environnement et des transports, réunie le 26 juin,

Considérant, les potentialités urbaines de l'Ilot de la Poste, secteur stratégique permettant d'engager une opération de renouvellement et de redynamisation du centre-ville d'Orsay,

Considérant que les objectifs poursuivis par la commune d'Orsay dans le cadre de ce projet sont notamment :

- Conserver et mettre en valeur le patrimoine orcéen,
- Réaménager l'espace public et la voirie par la création notamment d'une place et d'une sente publique,
- Diversifier l'offre de logements et faciliter les parcours résidentiels des Orcéens,
- Enrichir la dimension commerciale du site et du centre-ville d'Orsay,
- Favoriser les déplacements en « modes doux » en cœur d'ilot et dans le centre-ville,

Considérant que le programme développé permettra la réalisation d'environ 86 logements (soit 6 477 m² de SDP), 5 cellules commerciales représentant une surface de 1 043 m² de commerces et d'environ 2000 m² d'espaces publics dont une place publique centrale d'environ 1 200m²,

Considérant que ce projet répond aux objectifs poursuivis par la commune d'Orsay,

Considérant que le site est sous convention avec l'EPFIF (2017-2024) dont l'intervention foncière a pour objectif de permettre la maîtrise foncière du site de projet,

Considérant que l'EPFIF est propriétaire des parcelles cadastrées BC n°138, BC n°141, n°150,

Considérant la nécessité d'acquérir les parcelles privées nécessaires au projet afin de maîtriser l'ensemble du périmètre de l'opération de requalification du centre-ville d'Orsay dit « Ilot de la Poste »,

Considérant qu'il convient d'acter le principe du lancement effectif d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et d'en confier la mise en œuvre à l'EPFIF,

Considérant que la mise en œuvre de la procédure conduit notamment à solliciter le Préfet de l'Essonne pour l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de l'Ilot de la Poste et d'une enquête parcellaire conjointe, en vue de l'obtention d'un arrêté déclarant d'utilité publique l'opération de renouvellement et de redynamisation du centre-ville d'Orsay et de l'acquisition des terrains nécessaires à sa réalisation.

Considérant qu'il convient d'abroger la délibération n°2019-83 du 24 septembre 2019, autorisant la sollicitation du Préfet de l'Essonne pour l'ouverture d'une enquête publique préalable en vue de l'obtention d'un arrêté déclarant d'utilité publique,

Après en avoir délibéré, par 26 voix pour, 7 contre (M. Péral, Mme Gerstenmayer, M. Simon, M. Leroy, Mme Danhiez, M. Raphaël, M. Lucas) :

- **Abroge** la délibération n°2019-83 du 24 septembre 2019.
- **Sollicite** le Préfet de l'Essonne pour l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de l'Ilot de la Poste, et d'une enquête parcellaire conjointe, en vue de l'obtention d'un arrêté déclarant d'utilité publique l'opération de renouvellement et de redynamisation du centre-ville d'Orsay et de l'acquisition des terrains nécessaires à sa réalisation.
- **Approuve** la mise en œuvre de la procédure au bénéfice de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France.
- **Autorise** le Maire d'Orsay à solliciter auprès du Préfet de l'Essonne un arrêté déclarant d'utilité publique le périmètre de projet dit « Ilot de la Poste ».
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Extrait de la présente délibération
affiché le 09 JUIL 2020
à la porte de la Mairie en application
des articles R.2121-11 et L.2121-25 du
Code général des collectivités territoriales
Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le : 13 JUIL 2020



Pour extrait conforme
David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES

28 décembre 2020

N° E20000068 /78

LA VICE-PRESIDENTE

Décision désignation commissaire

CODE : type n° 3

Vu enregistrée le 24 décembre 2020, la lettre par laquelle le préfet de l'Essonne demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Déclaration d'utilité publique et cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement de l'"Ilot de la Poste" sur le territoire de la commune d'Orsay ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2020 ;

Vu la décision en date du 1^{er} septembre 2020 par laquelle le président par intérim du tribunal donne délégation à Mme Catherine Riou pour signer les décisions de désignation des commissaires enquêteurs ;

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Yves MAENHAUT est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au préfet de l'Essonne et à M. Yves MAENHAUT.

Fait à Versailles, le 28 décembre 2020.



**Arrêté n° 2021.PREF/DCPPAT/BUPPE/025 du 01/02/2021
prescrivant l'ouverture des enquêtes publiques conjointes préalables
à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité relatives au projet d'aménagement
de « l'îlot de la poste » sur le territoire de la commune d'ORSAY**

LE PRÉFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

VU le code de l'environnement,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Eric JALON, Préfet hors-classe, en qualité de Préfet de l'Essonne,

VU le décret du 28 août 2020 portant nomination de M. Alexander GRIMAUD, sous-préfet hors classe, en qualité de sous-préfet de Palaiseau,

VU l'arrêté préfectoral n° 2020-PREF-DCPPAT-BCA-242 du 19 octobre 2020 portant délégation de signature à M. Alexander GRIMAUD, sous-préfet de Palaiseau,

VU la délibération n° 2020-71 du 7 juillet 2020 de la commune d'Orsay, demandant l'ouverture des enquêtes publiques conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation du projet de l'îlot de la poste,

VU le courrier de la commune d'Orsay en date du 1^{er} octobre 2020 sollicitant l'ouverture des enquêtes publiques préalables à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation du projet d'opération de renouvellement et de redynamisation du centre ville d'Orsay,

VU les dossiers destinés à être soumis à enquêtes publiques,

VU les avis des services consultés,

VU la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour l'année 2020 concernant le département de l'Essonne,

VU la décision n°E20000068/78 du 28 décembre 2020 du Président par intérim du tribunal administratif de Versailles portant désignation de Monsieur Yves MAËNHAUT, Ingénieur en ingénierie de réseau, en qualité de commissaire enquêteur,

A P R E S consultation du commissaire enquêteur,

S U R proposition de la Directrice de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial,

Arrête

Article 1^{er} : dates et objet des enquêtes

Il sera procédé, du **lundi 1^{er} mars 2021 (8h30) au jeudi 18 mars 2021 (17h)**, soit 18 jours, aux enquêtes publiques conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des emprises nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement de « l'îlot de la poste » en centre ville d'Orsay.

Le projet est présenté par la commune d'Orsay. Il consiste en l'apport d'une offre de logements sociaux et familiaux, la redynamisation commerciale de ce secteur, l'aménagement de liaisons douces et la valorisation du patrimoine classé comme « remarquable » au titre du PLU.

Pendant toute la durée des enquêtes, des informations peuvent être demandées à l'adresse suivante : Hôtel de ville - 2 place du général Leclerc / direction de l'aménagement durable et de l'urbanisme – 91400 Orsay.

Article 2 : commissaire enquêteur

Par décision n° E20000068/78 du 28 décembre 2020, le tribunal administratif de Versailles a nommé Monsieur Yves MAËNHAUT, Ingénieur en ingénierie de réseau, en tant que commissaire enquêteur.

Le siège des enquêtes est fixé à la mairie d'Orsay où le commissaire enquêteur sera domicilié pour les besoins de celles-ci.

Article 3 : publicité

Un avis d'ouverture d'enquêtes sera publié dans deux journaux diffusés dans le département, une première fois huit jours au moins avant le début des enquêtes, et une seconde fois dans les huit premiers jours de celles-ci.

Cet avis sera, en outre, huit jours au moins avant l'ouverture des enquêtes, et pendant toute la durée de celles-ci, publié par voie d'affiches, et éventuellement par tout autre procédé, aux lieux habituels d'affichage municipal de la commune d'Orsay.

L'accomplissement de cette formalité incombe au maire qui établira ensuite le certificat d'affichage.

Cet avis sera également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Essonne : www.essonne.gouv.fr (rubrique publications ~ enquêtes publiques ~ aménagement et urbanisme ~ aménagement).

Article 4 : notification du dépôt des dossiers d'enquêtes en mairie

La notification individuelle du dépôt du dossier en mairie sera faite par la commune d'Orsay, sous pli recommandé avec demande d'avis de réception, à chacun des propriétaires figurant sur les états parcellaires soumis à enquête lorsque leur domicile est connu d'après les renseignements recueillis par l'expropriant, ou leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics.

Les envois devront être faits au moins quinze jours avant la date d'ouverture des enquêtes publiques pour tenir compte du délai de retrait des plis recommandés.

En cas de domicile inconnu, de non-distribution, et chaque fois qu'un propriétaire présumé ne pourra être atteint pour quelque raison que ce soit, la notification sera faite en double copie au maire de la commune concernée qui en affichera une jusqu'à la clôture des enquêtes, et, le cas échéant, aux locataires et preneurs à bail rural.

Suite à la notification faite par l'expropriant du dépôt du dossier en mairie, les propriétaires seront tenus de fournir les indications relatives à leur identité, telles qu'elles sont énumérées aux articles 5 et 6 du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière. Ils devront à cet effet retourner à l'expropriant les fiches de renseignements qui leur seront adressées, dûment complétées.

A défaut de ces indications, les intéressés auxquels la notification est faite seront tenus de donner tous les renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

Article 5 : consultation des dossiers d'enquêtes et observations du public

Les dossiers d'enquêtes comportant la notice explicative, les plans et les états parcellaires, ainsi que les registres d'enquêtes établis sur feuillets non mobiles, préalablement ouverts, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur (pour le registre DUP) et par le maire (pour le registre parcellaire), seront déposés en mairie d'Orsay, et mis à la disposition du public pendant toute la durée des enquêtes, aux heures d'ouverture habituelles des services précisées ci-après.

Adresse	Horaires d'ouverture au public
Mairie d'Orsay - Accueil 2 place du Général Leclerc 91400 Orsay	Lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 jeudi : de 13h30 à 18h samedi : de 9h à 12h

Ces horaires pourront être modifiés en fonction du contexte sanitaire.

Dès publication du présent arrêté, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquêtes à l'adresse suivante : Cité administrative ~ préfecture de l'Essonne ~ direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial ~ bureau de l'utilité publique et des procédures environnementales ~ boulevard de France ~ CS 10701 ~ 91010 Évry-Courcouronnes cedex.

Dès l'ouverture des enquêtes, le dossier pourra également être consulté sur le site des services de l'Etat en Essonne : www.essonne.gouv.fr (rubrique publications ~ enquêtes publiques ~ aménagement et urbanisme ~ aménagement).

Les observations et propositions du public pourront être, soit :

- consignées sur les registres d'enquêtes papier mis à disposition en mairie d'Orsay,
- adressées par courrier au maire qui les joindra aux registres d'enquêtes,
- adressées par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête publique (Mairie d'Orsay – 2 Place du Général Leclerc – 91000 Orsay),
- adressées par courrier électronique reçu jusqu'au jeudi 18 mars 2021 avant 17h à l'adresse de messagerie suivante : pref-orsay-ilotposte@essonne.gouv.fr.

Elles seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais et devront parvenir suffisamment tôt avant la clôture des enquêtes pour être annexées dans les registres papier, soit avant le jeudi 18 mars 2021 (17h).

Article 6 : permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public afin de recueillir ses observations écrites ou orales, lors des permanences organisées aux horaires suivants en mairie :

Permanence 1	Permanence 2	Permanence 3	Permanence 4
Mardi 2 mars 9h00 à 12h00	Mercredi 10 mars 14h00 à 17h00	Samedi 13 mars 9h00 à 12h00	Jeudi 18 mars 14h00 à 17h00

Toutes les mesures sanitaires seront prises pour assurer la réception du public.

Article 7 : clôture des enquêtes

A l'expiration du délai d'enquêtes, les registres sont clos et signés par le maire qui les transmet accompagnés du dossier dans les vingt-quatre heures au commissaire enquêteur.

Article 8 : rapport et procès-verbal du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur examinera les observations recueillies et entendra toute personne susceptible de l'éclairer.

Il rédigera, pour l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, un rapport énonçant ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non à l'opération projetée.

Il rédigera, pour l'enquête parcellaire, le procès-verbal de l'opération dans lequel il donnera son avis sur l'emprise des ouvrages projetés.

Dans un délai d'un mois maximum suivant la clôture des enquêtes, il transmettra au préfet de l'Essonne le rapport et le procès-verbal, l'exemplaire du dossier déposé en mairie ainsi que les registres accompagnés des documents annexés.

Article 9 : publication du rapport et du procès-verbal

Le préfet de l'Essonne adressera une copie du rapport et du procès-verbal à l'expropriant ainsi qu'à la mairie de la commune où se sont déroulées les enquêtes afin d'y être tenue à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture des enquêtes.

Ces documents seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat en Essonne pendant la même durée.

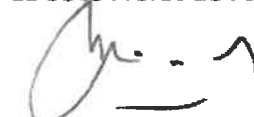
Article 10 : frais d'enquêtes

L'indemnisation du commissaire enquêteur, les frais d'affichage et d'insertion dans la presse ainsi que ceux liés aux mesures sanitaires sont à la charge de la commune d'Orsay.

Article 11 – Exécution

Le préfet de l'Essonne, le maire d'Orsay et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et sur le site www.essonne.gouv.fr. (rubrique publications – enquêtes publiques – aménagement et urbanisme – aménagement).

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet de Palaiseau



Alexander GRIMAUD

Insertions Diverses

Suivant testament olographe en date du 28 juin 2018, Madame LUCETTE LEMAITRE, née(e) LEMAITRE 80610 St Ouen, le 18 octobre 1930, demeurant à 3 rue Cheval Rue 91820 BOUTIGNY-SUR-ESSONNE, célibataire, décédée(e) à CORBEIL-ESSONNES (91) le 8 décembre 2019, a institué un légataire.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Emmanuelle DAMAY, 5 avenue du Château 90360 CREVECOEUR-LE-GRAND, le 3 février 2021, dont le copie authentique accompagnée d'une copie du testament ont été adressées au Greffe le 8 février 2021.

Dans le mois suivant cette réception, l'opposition à l'exécution par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Emmanuelle DAMAY.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

PREFET DE L'ESSONNE

Avis relatif à l'arrêté préfectoral n°2021.PREF.DRIEE/001 du 02 février 2021 portant agrément de la société ALOE ENVIRONNEMENT située à Villeron (95) pour le ramassage des huiles usagées dans le département de l'Essonne

Le Préfet de l'Essonne par arrêté préfectoral n°2021.PREF.DRIEE/001 du 02 février 2021 a autorisé l'agrément de la société ALOE ENVIRONNEMENT dont le siège social est situé 5 rue de la Mare Poissy, ZA de la Justice à Villeron (95300), pour le ramassage des huiles usagées dans le département de l'Essonne.

Cet agrément est accordé pour une période de cinq ans et le titulaire de celui-ci doit se conformer à l'engagement figurant au dossier de demande ainsi qu'aux obligations prévues par l'arrêté ministériel du 28 janvier 1999 modifié.

Le texte de l'arrêté peut être consulté à la préfecture de l'Essonne, Bureau de l'utilité publique et des procédures environnementales.

Extraits de Jugement

TRIBUNAL JUDICIAIRE D'EVRY
EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE (procédés collectives)

Par jugement en date du 20 janvier 2021, Le Tribunal Judiciaire d'EVRY a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

SCCV VIGNEUX-BARBUSSE
10 bis avenue Henri Barbusse
91270 VIGNEUX-SUR-SEINE
RCS N° 498 235 944

Pour extrait certifié conforme par le Greffier.

Commune d'Arpajon

AVIS AU PUBLIC ENQUÊTE PUBLIQUE

EN VUE DE L'ALIENATION DE SECTION DES CHEMINS RURAUX N° 5, 7 ET 9 ET DE LA DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

Par arrêté municipal n°ST/2021/060 en date du 08/02/2021, le maire de la commune d'Arpajon a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au

projet d'aliénation de plusieurs sections des chemins ruraux n°5, 7 et 9.

Monsieur Michel GARCIA a été désigné commissaire-enquêteur par l'arrêté municipal n°ST/2021/060 du 08/02/2021.

L'enquête publique se déroulera au Centre Technique Municipal d'Arpajon - 4 rue des Prés du 08/02/2021 au 22/03/2021 inclus, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi.

Le commissaire-enquêteur recevra le public au Centre Technique Municipal d'Arpajon le Vendredi 19 mars de 13h30 à 16h30.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé au Centre Technique Municipal d'Arpajon ou par courrier à transmettre à "Monsieur le commissaire-enquêteur - CTM d'Arpajon - 4 rue des Prés 91290 ARPAJON".

COMMUNE D'OLLAINVILLE

AVIS AU PUBLIC ENQUÊTE PUBLIQUE

EN VUE DE L'ALIENATION DE LA SECTION 21 DU CHEMIN RURAL N° 21 ET DE LA DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

Par arrêté municipal n°ARRURB2021/05 en date du 03/02/2021, le maire de la commune d'Ollainville a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet d'aliénation de la section 21 du chemin rural n°21.

Monsieur Michel GARCIA a été désigné commissaire-enquêteur par l'arrêté municipal n°ARRURB2021/05 du 03/02/2021.

L'enquête publique se déroulera en Mairie d'Ollainville - 2 Rue de la Mairie - du 08/03/2021 au 22/03/2021 inclus, de 9h30 à 12h et de 13h à 16h30 les lundis, jeudis et vendredis, les mardis de 9h30 à 12h00 et de 15h30 à 18h00, les mercredis et samedis de 9h30 à 12h00.

Le commissaire-enquêteur recevra le public en Mairie d'Ollainville le jeudi 18 mars de 13h30 à 16h30.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie ou par courrier à transmettre à "Monsieur le commissaire-enquêteur - Mairie d'Ollainville - 2 Rue de la Mairie - 91340 OLLAINVILLE".

VILLE D'ORSAY

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DU PROJET DE MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n°21-30 en date du 16/02/2021, M. le Maire a prescrit l'enquête publique relative à la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme.

L'enquête publique se déroulera pendant 33 jours consécutifs du lundi 8 mars (9h30) au vendredi 8 avril 2021 (17h30) inclus. M. Thierry NOEL, Gérant de société, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Versailles.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier de l'enquête et consigner ses observations sur le registre papier ouvert à cet effet à l'accueil de la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture soit : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ; jeudi : de 13h30 à 18h et le samedi : de 9h à 12h. Il pourra également les adresser par écrit à l'adresse suivante : M. le Commissaire Enquêteur - Mairie d'Orsay - Service urbanisme réglementaire - 2 Place du Général Leclerc - 91400 ORSAY ou par voie électronique à l'adresse suivante : modification-plu-orsay@enquete publique.net. Le dossier d'enquête et un registre dématérialisés seront accessibles à l'adresse suivante : <http://modification-plu-orsay.enquete publique.net>. Chacun pourra y inscrire ses observations et consulter l'ensemble des remarques formulées informatiquement. Une tablette numérique sera également mise à disposition en mairie.

Toute personne peut sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête auprès du service urbanisme réglementaire. Les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur le site internet de la ville www.mairie-orsay.fr - rubrique cadre de vie/urbanisme/PLU.

Le commissaire enquêteur sera disponible du lundi 8 mars 2021 de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Le dossier d'enquête sera mis à disposition du public sur le site internet de la ville d'Orsay.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie le :

- Lundi 8 mars 2021 de 9h à 12h
- Samedi 20 mars 2021 de 9h à 12h
- Jeudi 25 mars 2021 de 15h à 18h
- Vendredi 9 avril 2021 de 14h30 à 17h30

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur transmis par ce dernier dans les trente jours après la clôture de l'enquête, seront tenus pendant un an à la disposition du public.

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES

Du lundi 1^{er} mars 2021 (8h30) au jeudi 18 mars 2021 (17h) soit 16 jours

Préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité relatives au projet d'aménagement de "l'Ilot de la poste" à ORSAY (arrêté n°2020.PREF/DCPPAT/ BUPPE/025 du 01/02/2021)

Le projet est présenté par la commune d'Orsay. Il consiste en l'apport d'une offre de logements sociaux et familiaux, la redynamisation commerciale de ce secteur, l'aménagement de liaisons douces et la valorisation du patrimoine classé comme "remarquable" au titre du PLU.

Consultation du dossier : Mairie d'ORSAY - Hôtel de ville - Accueil - 2 place du Général Leclerc - 91400 Orsay

Horaires d'ouverture au public : - Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30 - Jeudi : de 13h30 à 18h - samedi : 9h à 12h

Le dossier sera également consultable sur les sites internet des services de l'Etat en Essonne, www.essonne.gouv.fr (rubrique publications - enquêtes publiques - aménagement et urbanisme - aménagement)

Demande d'informations sur le projet : mairie d'Orsay - Hôtel de ville - direction de l'aménagement durable et de l'urbanisme

Permanences du commissaire enquêteur (M. Yves MAENHAUT, Ingénieur en génierie de réseaux en retraite) :

- mardi 2 mars : 9h à 12h
- mercredi 10 mars : 14h à 17h
- samedi 13 mars 9h à 12h
- jeudi 18 mars : 14h à 17h

Observations et propositions du public pendant l'enquête :

- consignées sur les registres d'enquêtes en mairie,
- adressées par courrier au maire de la commune concernée,
- reçues par écrit ou oral par le commissaire-enquêteur lors des permanences,
- adressées par correspondance en mairie, à l'attention du commissaire-enquêteur.

* Transmises par courrier électronique reçu jusqu'au jeudi 18 mars 2021 avant 17h :

pref-orsay-ilotposte@essonne.gouv.fr
Résultats : le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Essonne et en mairie d'Orsay.

MAIRIE DE BONDOULFE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n°033/2021 en date du 16 février 2021, la Commune de Bondoufle a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification de son règlement local de publicité (RLP).

Le projet de règlement local de publicité prévoit d'ajuster le zonage en adaptant les règles au nouveau cadre juridique (loi Grenelle II du 12 juillet 2010 notamment).

L'enquête publique se déroulera sur une durée de 15 jours, du 8 mars 2021 au 22 mars 2021.

M. Denuc Commissaire enquêteur recevra le public aux jours suivants à la

mairie de Bondoufle :

- le jeudi 11 mars 2021 de 13h30 à 17h30
- le samedi 20 mars 2021 de 9h30 à 12h00

Le dossier d'enquête sera mis à disposition du public sur un poste informatique dédié et sous format papier à la mairie de Bondoufle située 43 rue Charles de Gaulle aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la ville :

www.ville-bondoufle.fr

Toutes les informations relatives au déroulement de cette enquête et aux modalités de participation, sont disponibles en mairie de Bondoufle et sur le site internet indiqué ci-dessus.

VILLE D'ORSAY

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n°21-31 en date du 3 février 2021, monsieur le Maire d'Orsay a prescrit l'ouverture d'une enquête publique du lundi 8 mars 2021 à 8h30 au mardi 22 mars 2021 à 17h30, et désigné Monsieur Jean-Pierre REDON, Directeur départemental de l'équipement à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur afin de procéder au déclassement anticipé du parking situé rue de Paris, dénommé "parking de l'Ilot de la poste" à Orsay.

Le dossier d'enquête publique ainsi que le registre seront consultables en mairie, 2 Place du Général Leclerc - 91400 Orsay, pendant toute la durée de l'enquête afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations, soit sur le registre pendant les heures d'ouverture : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ; jeudi : de 13h30 à 18h et le samedi 8 mars à 12h, soit en les adressant au commissaire enquêteur qui aura son siège en Mairie d'Orsay, soit par mail à l'adresse suivante : declassement-aire-stationnement-public-orsay@enquete publique.net

Le dossier d'enquête est également consultable sur le site internet suivant : <http://declassement-aire-stationnement-public-orsay.enquete publique.net>

Le commissaire se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie d'Orsay les :

- Samedi 13 mars 2021 de 9h à 12h,
- Jeudi 18 mars 2021 de 15h à 18h,
- Lundi 22 mars 2021 de 14h30 à 17h30

PREFET DE L'ESSONNE

DCPPAT/BUPPE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL A ETRECHY

PRÉSENTÉ PAR LA SOCIÉTÉ ENR JUINE ET RENARDE

ENQUÊTE DU 15 FÉVRIER (14H) AU 19 MARS 2021 (17H00) SOIT 33 JOURS (ARRÊTE PREF/DCPPAT N° 015 DU 21/01/2021)

PROJET : Demande de permis de construire n° PC 091 226 20 10009 pour le projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol (23 052 m² de panneaux photovoltaïques) situés lieu-dit Les Hautes Prasles à ETRECHY (parcelles ZC 390 et ZC 382).

CONSULTATION : la demande, l'arrêté d'ouverture d'enquête, l'avis d'enquête, le mémoire en réponse et un registre seront à la disposition du public :
• à la mairie d'ETRECHY (91580), place Charles de Gaulle :
Lundi : 14h-17h30
Mardi au vendredi : 9h-12h / 14h-17h30
Samedi : 9h-12h

Ces horaires peuvent être éventuellement modifiés en fonction de l'évolution des mesures sanitaires liées au COVID 19.

• Sur le site des services de l'Etat

(www.essonne.gouv.fr/Rubrique Publications/Enquêtes publiques/aménagement et urbanisme/aménagement/ETRECHY/ Sté Enr Juine et Renarde)

Un poste informatique sera disponible en mairie d'Etrechy.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR, Stéphane DU CREST DE VILLENEUVE, proviseur de lycée en retraite :

- à la mairie d'Etrechy :
Lundi 15 février 2021 de 14h à 17h
Mardi 2 mars 2021 de 9h à 12h
Samedi 13 mars 2021 de 9h à 12h
Vendredi 19 mars 2021 de 14h à 17h

Afin de tenir compte des adaptations liées au COVID 19, le maire d'Etrechy respectera les mesures sanitaires qui s'imposent pour assurer la réception du public.

DEMANDE D'INFORMATION SUR LE PROJET : M. Thibaut VERMILLARD Chef de projets EnR - Tél. : 07 84 01 35 99 - M.él. : vermillard@sipen.fr

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS du public pendant l'enquête :

- sur le registre d'enquête papier en mairie d'Etrechy,
- sur le registre dématérialisé accessible en mairie d'Etrechy ou sur le site internet mentionné ci-dessus,
- reçues par écrit ou oral, par le commissaire enquêteur lors des permanences,
- adressées au commissaire enquêteur :

* par courrier envoyé en mairie d'Etrechy avant la clôture de l'enquête pour être annexé au registre papier,

* par courrier électronique envoyé jusqu'au 06 mars 2021 avant 17h00 : pref1-projet-solaire-photovoltaique-etrechy@enquete publique.net

Les observations du public transmises par voie postale et celles inscrites sur le registre papier seront consultables à la mairie d'Etrechy. Celles transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé.

RÉSULTATS : le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet, en mairie d'Etrechy ou à la préfecture.

DÉCISION : le Préfet de l'Essonne rendra sa décision sur le permis de construire en application des articles L.422-2a et R.422-2a du code de l'urbanisme.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE RÉGULARISER LA SITUATION ADMINISTRATIVE DE SON INSTALLATION DE PRODUCTION DE MATÉRIAUX COMPOSITES A VERT-LE-PETIT (91710)

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

présentée par la Société STRUCTIL

ENQUÊTE DU 17 février (09h30) au 06 mars 2021 (12h00) soit 18 jours (arrêté n°2021.PREF/DCPPAT/ BUPPE/008 du 15 janvier 2021)

Projet : Régularisation de la situation administrative de la société STRUCTIL pour son installation de production de matériaux composites, localisée 18 rue Lavoisier, sur le territoire de la commune de VERT-LE-PETIT.

Rubrique n° 1450-1, de la nomenclature des ICPE.

CONSULTATION : la demande, la décision dispensant de la réalisation d'une étude d'impact, l'étude d'incidence environnementale ainsi qu'un registre d'enquête seront à la disposition du public :

- 1/ Mairie de VERT-LE-PETIT, 4, rue du Général Leclerc 91 710 VERT-LE-PETIT (siège de l'enquête) :
- lundi, jeudi et vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- mardi de 08h30 à 12h30 et de 16h00 à 18h00
- mercredi de 08h30 à 12h30
- samedi de 10h00 à 12h00

Ces horaires sont susceptibles d'être adaptés pour tenir compte des mesures sanitaires liées au COVID 19.

2/ Sur le site des services de l'Etat : www.essonne.gouv.fr (Rubriques Publications/Enquêtes publiques/ Installations classées pour la protection de l'environnement/VERT-LE-PETIT/Sié STRUCTIL).

Un poste informatique sera disponible en mairie de VERT-LE-PETIT.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : Monsieur Jean-Pierre REDON, directeur départemental de l'équipement en retraite.

À la Mairie de VERT-LE-PETIT :

- mercredi 17 février 2021 de 09h30 à 12h30
- jeudi 25 février 2021 de 14h30 à 17h30
- lundi 01 mars 2021 de 14h30 à 17h30
- samedi 06 mars 2021 de 10h00 à 12h00

Toutes les mesures sanitaires seront prises par le Maire de VERT-LE-PETIT pour assurer la réception du public dans de bonnes conditions.

Demande d'information sur le projet : Monsieur Richard HOLLOWCZAK, référent technique de la société STRUCTIL - Tél. : 01 69 90 89 76.

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS du public pendant l'enquête :

- sur le registre d'enquête papier en mairie de VERT-LE-PETIT,
- sur le registre dématérialisé accessible en mairie de VERT-LE-PETIT ou sur le site internet mentionné ci-dessus,
- reçues par écrit ou oral, par le commissaire enquêteur lors des permanences,
- adressées au commissaire enquêteur :

* par courrier envoyé en mairie de VERT-LE-PETIT avant la clôture de l'enquête pour être annexé au registre papier,

* par courrier électronique envoyé jusqu'au 06 mars 2021 avant 12h à pref1-structil-vert-le-petit@enquete publique.net

Les observations du public transmises par voie postale et celles inscrites sur le registre papier seront consultables à la mairie de VERT-LE-PETIT. Celles transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

RÉSULTATS : le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet, en mairie de VERT-LE-PETIT ou à la préfecture.

DÉCISION : Le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale après information et éventuellement consultation du Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques.

ANNONCES LÉGALES

DERNIER DÉLAI

POUR LA REMISE

DE VOS ÉLÉMENTS

MARDI

12 HEURES

X Annonces 91 JUDICIAIRES & LÉGALES

MERCREDI 17 FÉVRIER 2021 Le Grand Parisien

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2021 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 02 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales est définie par l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication du 7 décembre 2020 et est la suivante pour les départements d'habilitation du Parisien : Annonces judiciaires et légales de Constitution de sociétés commerciales : tarif forfaitaire : Société anonyme (SA) 8550 HT - Société par actions simplifiée (SAS) 1670 HT - Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) 140 HT - Société en nom collectif (SNC) 2100 HT - Société à responsabilité limitée (SARL) 470 HT - Société à responsabilité limitée unipersonnelle (SARL unipersonnelle) 470 HT - Société en nom collectif (SNC) 2100 HT - Société à responsabilité limitée (SARL) 470 HT - Société à responsabilité limitée unipersonnelle (SARL unipersonnelle) 470 HT. Annonces judiciaires et légales hors Constitution de sociétés commerciales : tarifs à la ligne : 80 (4,97 €) - 75 (282/38/94) (5,98 €) - 77 (78) (6,34 €)

LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez aussi nos annonces sur <http://avisdemarches.leparisien.fr>

Marchés + de 90 000 Euros

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Mairie de Villabé

M. Karl DIRAT,
Maire, 34 bis avenue du 8 mai 1945,
91100 Villabé, tél. : 01 69 11 19 75,
courriel : contact@mairie-villabe.fr,
adresse internet du profil acheteur :
<https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques

Objet du marché : Le présent accord-cadre a pour objet la fourniture de petits équipements et pièces détachées pour les services techniques de la commune de Villabé.

Type de marché de fournitures : Achat. Lieu d'exécution et de livraison : Villabé, 91100 Villabé

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre avec un seul opérateur

Caractéristiques principales :

- Variantes refusées
- Fourniture de petits équipements et pièces détachées pour les services techniques de la commune de Villabé.
- Valeur estimée (HT) : 212000 euros
- Prestations divisées en lots : oui
- Durée du marché ou délai d'exécution : à compter du 01/01/2021 et jusqu'au 31/01/2025
- Date prévisionnelle de début des prestations : 01/01/2021
- Cautionnement et garanties exigés : Aucune retenue de garantie exigée
- Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Budget ville
- Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français
- Unité monétaire utilisée, Euro
- Marché réservé : Non
- Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :
 - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
 - Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.
 - Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le placement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'embauche des travailleurs handicapés.
 - Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'ar-

Article D. 8222-5-3 du code du travail)

- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents
- Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :
 - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
 - Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
 - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel encadré pour chacune des trois dernières années.
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants.
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement.

Marché public simplifié : NON.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Le prix (50 %)
- Éléments du métré technique (50 %)
- Type de procédure : Procédure adaptée
- Date limite de réception des offres : 24 mars 2021 à 12 h 00
- Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
- Date d'envoi du présent avis à la publication : 15 février 2021
- Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : adresse internet : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.php?CSLID
- Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue Saint-Cloud, 78011 Versailles, tél. : 01 39 20 54 00, courriel : greffe.ta-versailles@juraadm.fr
- Organe chargé des procédures de médiation : Comité consultatif interdépartemental, 5 rue Labarre, 75911 Paris cedex, tél. : 01 82 52 42 87, courriel : ccr@paris-leparisien.fr
- Nature et désignation des lots :
 - Lot 1 : Fourniture de quincaillerie et de petits outillages. Coût estimé (HT) : 100000 euros. Durée du lot ou délai d'exécution : à compter du 01/01/2021 jusqu'au 31/01/2025
 - Lot 2 : fourniture électrique. Coût estimé (HT) : 55000 euros. Durée du lot ou délai d'exécution : à compter du 01/01/2021 jusqu'au 31/01/2025
 - Lot 3 : Fourniture pour la plomberie. Coût estimé (HT) : 55000 euros. Durée du lot ou délai d'exécution : à compter du 01/01/2021 jusqu'au 31/01/2025

mél : bal-smp@mairiedravell.fr
web : <http://www.marches-publics.info>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.

Accord-cadre avec un seul opérateur.

Objet : FOURNITURE DE LIVRES SCOLAIRES ET DE BIBLIOTHÈQUE

Type de marché : Fournitures

Procédure : Procédure adaptée

Durée : 12 mois.

Description : Le marché a pour objet l'acquisition de livres destinés aux bibliothèques du service enfance ainsi que l'acquisition de livres scolaires.

Le présent marché constitue une relance, la précédente consultation ayant été déclarée sans suite pour réévaluation du besoin, conformément aux articles R2185-1 et R2185-2 du code de la commande publique.

La procédure d'achat du présent avis est ouverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON

Forme de la procédure : Prestation divisée en lots : oui

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots :

Les variantes sont refusées

Quantité/étendue : On entend par « livres scolaires » les manuels et leur mode d'emploi, ainsi que les cahiers d'exercices et de travaux pratiques qui les complètent ou les ensembles de fiches qui s'y substituent, régulièrement utilisés dans le cadre de l'enseignement primaire, [...] et conçus pour répondre à un programme préétabli défini ou agréé par les Ministres concernés.

Reconductions : oui

Nombre de reconductions éventuelles : 1

Lot 1 - Livres scolaires
Coût estimé hors TVA : 55 000,00 euros
Lot N 2 - Livres de bibliothèque
Coût estimé hors TVA : 20 000,00 euros

Conditions relatives au contrat Cautionnement : Pas de cautionnement, ni de retenue de garantie.

Financement : Le décal global de paiement ne peut excéder 30 jours à compter de la date de réception de la demande de paiement par la Commune.

Accomptes : Dans les conditions fixées aux articles R.2191-20 à R.2191-22 du code de la commande publique.

Avance : Une avance est accordée dans les conditions fixées à l'article 4.2 du CCP.

Ressources propres de la Collectivité : Conditions particulières d'exécution : NON

Conditions de participation Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :
 - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
 - Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants.
 - Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement.
- (non un DUME Bureautique), ce qui permettra à la collectivité de disposer des attestations fiscales et sociales à jour au moment du dépôt.
- La liste de ses principales références présentant la nature, le montant, la date des pres-

tations exécutées et le destinataire public ou privé pendant les trois dernières années dans le domaine du présent accord-cadre.

- La liste des moyens humains et matériels du soumissionnaire.

Marché réservé : NON

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

- 50% Qualité de service
- 30% Diversité des ouvrages
- 20% Prix
- Qualité de service 50 points : La qualité de suivi des commandes (interlocuteurs, logiciel, moyens humains et techniques) 35 points
- La qualité de la livraison (numérotation des colis, qualité des emballages protection des marchandises) 10 points
- La qualité de service après-vente (modalités de échange, reprises des livres défectueux ou abîmés, des erreurs de livraison) 15 points
- La démarche environnementale (emballage utilisé, transport, traitements des déchets, etc.) 10 points
- Diversité des ouvrages 30 points
- Prix 20 points

Aut regard du montant total remis en euros TTC fixé au détail quantitatif estimatif (DQE).

Renseignements administratifs :

CENTRE ADMINISTRATIF Service Marchés Publics
87 bis Bd Henri Barbusse BP 50 91211 Draveil
Tél. : 01 69 52 79 22 - Fax : 01 69 52 78 30
mél : bal-smp@mairiedravell.fr

Remise des offres : 12/03/21 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, Euro.

Validité des offres : 150 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires :

DURÉE DU MARCHÉ : L'accord-cadre est conclu pour une période d'un an à compter de sa date de notification. Il pourra être renouvelé par reconduction tacite une fois par période d'un an. La durée totale de l'accord-cadre, reconductions comprises, ne pourra excéder deux années.

RETRAIT DU DCE : Le dossier de consultation est gratuitement mis à disposition des candidats sur la plateforme de dématérialisation AWS dont le lien internet est le suivant : <http://www.marches-publics.info/accueil.htm>

DEPOT DES OFFRES : Uniquement par voie dématérialisée sur la plateforme de dématérialisation AWS dont le lien internet est le suivant : <http://www.marches-publics.info/accueil.htm>

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : NON

Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES, 56 avenue de Saint-Cloud, 78011 Versailles, tél. : 01 39 20 54 00 - Fax : 01 39 20 54 87, mél : greffe.ta-versailles@juraadm.fr

Service après-vente des renseignements : peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES, 56 avenue de Saint-Cloud, 78011 Versailles - Cedex, tél. : 01 39 20 54 00 - Fax : 01 39 20 54 87, mél : greffe.ta-versailles@juraadm.fr

Envoi à la publication le : 15/02/21

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Cette consultation bénéficie du Service DUME. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

Enquête publique

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES

Du lundi 1er mars 2021 (8h30) au jeudi 18 mars 2021 (17h) soit 18 jours

Préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité relatives au projet d'aménagement de « l'Ilot de la poste » à

ORSAY

(arrêté n°2020.PREF/DCPPAT/BUPPE/026 du 01/02/2021)

Projet : Le projet est présenté par la commune d'Orsay. Il consiste en l'apport d'une offre de logements sociaux et familiaux, la réhabilitation commerciale de ce secteur, l'aménagement de liaisons douces et la valorisation du patrimoine classé comme « remarquable » au titre du PLU.

Consultation du dossier :
Commune : Mairie d'ORSAY
Hôtel de ville - Accueil
2 place du Général Leclerc
91400 Orsay
Horaires d'ouverture au public :
- Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30
- Jeudi : de 13h30 à 18h
- samedi : 9h à 12h

Le dossier sera également consultable sur les sites internet des services de l'Etat en Essonne. www.essonne.gouv.fr (rubrique publications - enquêtes publiques - aménagement et urbanisme - aménagement)

Demande d'informations sur le projet : mairie d'Orsay - Hôtel de ville - direction de l'aménagement durable et de l'urbanisme

Permanences du commissaire enquêteur (M. Yves MAËNHUAT, ingénieur en ingénierie de réseaux en retraite) :

- mardi 2 mars : 8h à 12h
- mercredi 3 mars : 14h à 17h
- samedi 13 mars 8h à 12h
- jeudi 18 mars : 14h à 17h

Observations et propositions du public pendant l'enquête :

- consignées sur les registres d'enquêtes en mairie,
- adressées par courriel au maire de la commune concernée,
- reçues par écrit ou oral par le commissaire-enquêteur lors des permanences, - adressées par correspondance en mairie, à l'attention du commissaire-enquêteur.
- Transmises par courriel électronique reçu jusqu'au jeudi 18 mars 2021 avant 17h : pref-orsay-lotpostep@essonne.gouv.fr

Résultats : le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Essonne et en mairie d'Orsay.



Constitution de société

Par ASSP en date du 14/02/2021 il a été constitué une EURL dénommée :

CVMEK

Siège social : 89 Avenue de Paris 91300 MASSY Capital : 500 € **Objet social :** Les services d'ingénierie et les études techniques dans différents domaines notamment en informatique, science de données, Big Data et électronique **Gérance :** M Ammar HANNACHI demeurant 39 Avenue de Paris 91300 MASSY Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de EVRY.

Par ASSP en date du 01/01/2021, il a été constitué une SASU dénommée :

GOLD SERVICES

Siège social : 15 rue Joliot Curie 91600 SAVIGNY-SUR-ORGE Capital : 1000 € **Objet social :** Location courte durée de voitures et véhicules automobiles légers **Président :** M BAKKALI Jassouf demeurant 15 rue Joliot Curie 91600 SAVIGNY-SUR-ORGE du pour une durée de 99 années. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de EVRY.

Divers sociaux

LQP CORP

SAS au capital de 500 Euros
Siège social :
10, rue Paul Emile Victor
91300 MASSY
007 967 963 RCS EVRY

Le 2 février 2021, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 776 Route de Rognes 13760 SAINT CANNAL. En conséquence, la société sera radiée au RCS d'EVRY et immatriculée au RCS de SALON DE PROVENCE.

Collectivités territoriales

Le bon réflexe, c'est

Le Parisien

Publiez vos annonces d'enquêtes publiques

01 87 39 82 96
legales2@leparisien.fr

Pour acheter votre annonce en ligne sur le Parisien

Rendez-vous sur www.annoncesleparisien.fr

Un parcours simple, pratique et rapide de la rédaction de votre annonce au justificatif de parution

Plus de renseignement : 01 87 39 84 00

10/10/2020

Handwritten text in a box, possibly a title or header.



Grille de dépouillement des observations recueillies, selon les thèmes retenus, lors de l'enquête publique portant sur la déclaration d'utilité publique ÎLOT DE LA POSTE à ORSAY

NB : Les thèmes retenus figurent en abscisse et les observations, courriers ou courriels figurent en ordonnée. Une croix est portée au regard de chaque observation ou courrier lorsque le thème retenu y est évoqué.

Thèmes	Commentaires													Avis et commentaires techniques de la mairie		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13			
← Observations Courriers ou mails	Concordance préalable	Hauteur des bâtiments	Circulation douce	Densification-Logement sociaux	Cadre de vie et environnement Végétalisation-Espaces verts	Expropriation	Parking-stationnement circulation	Cout, Impôts Economie du projet	Bétonnage	Commerces	Opposition au projet	Favorable	Hors sujet			
Obs 1						X										Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 7.
Obs 2						X				X						Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 6.
Obs 3				X	X	X	X	X		X						Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 4, 5, 6, 7, 8.
Obs 4											X					
Obs 5				X	X					X						Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 4 et 5.
Obs 6					X	X										Il convient de se référer aux réponses formulées

ANNEXE 6

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	Commentaires	Avis et commentaires techniques de la mairie
← Observations Courriers ou mails	Conciliation préalable	Hauteur des bâtiments	Circulation douce	Densification-Logement sociaux	Cadre de vie et environnement Végétalisation-Espaces verts	Expropriation	Parking-stationnement circulation	Cout, Impôts Economie du projet	Bétonnage	Commerces	Opposition au projet	Favorable	Hors sujet		
														Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.	
														centre-ville incluant le site de la poste et le site de l'hôpital. Mais je suis contre le bétonnage de l'îlot de la poste proposé par le projet actuel qui supprime espaces verts/parking et ne compense pas les commerces qui ferment et qui vont fermer pendant le chantier L'expropriation de la poste et des propriétaires, comme le Dr Michaud entre autre, médecin emblématique d'Orsay est une hérésie. D'autres projets ont été proposés lors de la campagne électorale de mars 2020 dont un sens expropriation ! Pour toutes ces raisons, je suis opposé à la DJP. Pour moi une Déclaration d'utilité publique ce n'est pas pour expropriés et bétonner avec un centre-ville avec encore à terme moins d'espaces verts Avis défavorable	aux thèmes 5, 6 et 9.
Obs 7								X	X	X				illisible : Avis défavorable Du béton, des impôts en plus, de la surpopulation. Orsay est saturé	Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 8 et 9.
Obs 8										X				M Cailliot : Avis défavorable pour toutes les raisons bien détaillées ci-dessus	
Obs 9					X					X				illisible : Avis défavorable, le centre-ville a davantage besoin d'espaces verts (ouvrir celui existant derrière le P Que de nouveaux logements	Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 5.
Obs 10					X	X				X				Mall anonyme : Quand on voit le nombre d'Orcéens aux réunions publiques et ateliers qui sont contre le projet d'aménagement du centre-ville proposé par le maire, je pense que le projet DREAM ne respecte pas le choix des Orcéens. Je suis contre la destruction de l'îlot de verdure qui sera supprimé, l'expropriation forcée des Orcéens pour la réalisation de ce projet, suppression du parking de la poste contre la DJP pour construire encore plus de logements, c'est aberrant.	Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 5, 6 et 7.
Obs 11			X											M le Forestier : Après étude du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de projet de l'îlot de la poste à Orsay, je tenais à vous faire part d'une contradiction majeure dans les éléments présentés. la notice explicative stipule expressément (pages 11 ; 12 et 19) que la maison sise au 28 rue de Paris (parcelle BC.340) sera conservée	Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 4.

Thèmes		1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	1	1	1	Avis et commentaires techniques de la mairie		
← Observations Courriers ou mails		Concertation préalable	Hauteur des bâtiments	Circulation douce	Densification-Logement sociaux	Cadre de vie et environnement Végétalisation-Espaces verts	Expropriation	Parking-stationnement circulation	Cout, Impôts Economie du projet	Bétonnage	Commerces	Opposition au projet	Favorable	Hors sujet	Commentaires			
																		Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																		les anciennes maisons qui donne un peu de cachet et d'histoire à notre ville. Enfin de faut-il pas voir cela dans son ensemble, Rue Guy Moquet, Yvette, Dubreuil, Verrier et Bouvêche et avoir une véritable proposition d'aménagement, aménagement réfléchi qui intègre les évolutions de circulation et aussi le besoin d'un vrai centre-ville agréable et commerçant et piétonnier. D'autres villes y arrivent pourquoi pas la nôtre. Je suis donc contre ensemble du projet présentée qui me paraît aller à contre temps de l'attente des Orséens mais au moins fait plaisir à quelques édiles.
Obs 14											X		X					Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 10.
Obs 15												X						
Obs 16					X							X						Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 10.
Obs 17						X					X		X					Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 5 et 10.
Obs 18				X	X	X	X	X			X	X						Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 4, 5, 6 et 7.

Thèmes		1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	1	1	1	2	3	Avis et commentaires techniques de la mairie	
← Observations Courriers ou mails		Concordance préalable	Hauteur des bâtiments	Circulation douce	Densification-Logement sociaux	Cadre de vie et environnement Végétalisation-Espaces verts	Expropriation	Parking-stationnement circulation	Coût, Impôts Economie du projet	Bétonnage	Commerces	0	1	1	1	2	3	Commentaires	
													Opposition au projet		Favorable		Hors sujet		
																			Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																			janvier 2019 Ce n'est pas en détruisant 1800m ² de jardin que l'environnement sera respecté A cause des travaux les Orcéens accèderont plus difficilement au centre-ville entraînant la mise à mort des commerces de proximité ! L'augmentation de 1500 logements sur Corbeville ne justifie pas la construction de 90 logements supplémentaire au centre-ville Orsay dépasse déjà le quota de logements sociaux demandé par la loi SRU.
Obs 19					X	X	X												Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 4, 5, 6 et 7.
Obs 20	X												X						Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 1.
Obs 21										X			X						Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 9.
Obs 22													X						
Obs 23	X					X								X					Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 4, 5, 6 et 7.
Obs 24															X				M. <u>Chemery</u> : NON et NON au bétonnage du centre d'Orsay. Bien trop de constructions déjà !! M. <u>Mortellette</u> : NON à ce projet de l'îlot de la Poste!! <u>Illisible</u> : résolument favorable à la rénovation du centre-ville qui permettra enfin la disparition de la Poste, bâtiment imposant et hideux. Une place publique d'une belle taille permettra de relayer l'espace exigü du centre-ville en bas des marches de la poste, seul endroit qui permette les rencontres et les débats. Le jardin Michaut, je l'ai visité, n'est pas un jardin exceptionnel, comme le disent certains, quelques buissons, des arbres vétustes..... ce jardin privé est amusant car il évoque le passé, mais tout à fait suranné. Le projet a été débattu en groupe de travail, proposé aux orcéens et choisi par eux, entre plusieurs esquisses. Oui à l'utilité publique M. <u>Brunel</u> : je confirme mon opposition au projet d'urbanisation, source d'importantes nuisances et de modifications qui portent conséquences au cadre de vie et totalement contradictoire au cadre

Thèmes		1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	1	1	1	Avis et commentaires techniques de la mairie		
←-Observations Courriers ou mails		Concentration préalable	Hauteur des bâtiments	Circulation douce	Densification-Logement sociaux	Cadre de vie et environnement Végétalisation-Espaces verts	Expropriation	Parking-stationnement circulation	Cout, Impôts Economie du projet	Bétonnage	Commerces	0	1	1	1			
Obs 25			X		X			X					X			écologique. Non au projet		
Obs 26					X	X				X						Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 2, 4 et 7.		
Obs 27					X											Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 4, 5 et 9.		
Obs 28													X			Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 9.		
Obs					X								X			Il convient de se référer aux réponses formulées		

Thèmes		1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	1	1	1	Avis et commentaires techniques de la mairie			
← Observations Courriers ou mails		Concentration préalable	Hauteur des bâtiments	Circulation douce	Densification-Logement sociaux	Cadre de vie et environnement Végétalisation-Espaces verts	Expropriation	Parking-stationnement circulation	Cout, Impôts Economie du projet	Bétonnage	Commerces	0	1	1	1				
29																			circulation dans Orsay.
Obs 30							X				X								M. <u>Beltier</u> : totalement opposés à la construction dans le centre - construisezet sans parking ...nous irons faire nos courses ailleurs
Obs 31										X									<u>Illisible</u> : non au bétonnage de la ville Non à l'îlot de la Poste
Obs 32											X								<u>Illisible</u> :: Non au projet de l'îlot de la Poste
Obs 33											X								<u>Illisible</u> : Non au bétonnage du centre-ville
Obs 34					X	X	X	X	X	X	X								M. <u>Laneville</u> : courrier adressé au commissaire enquêteur, le préfet, les sénateurs et député Citoyen d'Orsay, conseiller municipal, Chirurgien ophtalmologiste chef d'entreprise à Orsay. L'îlot de la poste qui consitue le centre-ville d'Orsay est actuellement occupé par la poste qui accepte d'être délocalisée, par un parking principal lieu de stationnement des Orcéens pour stationner en centre-ville et par quelques maisons remarquables avec 1800 m2 de jardins et d'arbres remarquables. L'idée de l'actuelle équipe municipale est de vendre ce centre-ville à un opérateur privé DREAM pour permettre une promotion immobilière de 86 logements entraînant la disparition du parking public, l'imperméabilisation des sols et la destruction des espaces verts et d'arbres remarquables en plein centre-ville. Je suis donc contre ce projet. Il n'y a aucune utilité publique à construire des logements sociaux et familiaux à cet endroit car: - La ville d'Orsay compte déjà plus de 26 % de logement sociaux (cotât largement atteint) - Nous avons un meilleur emplacement pour cela sur le site de l'hôpital qui va être déménagé (les sols y sont déjà imperméabilisés, la proximité gare est meilleure) - L'impact écologique, la destruction de la faune et de la flore existant serait catastrophique. - On ne propose aucun parking public de remplacement (les parkings seront privés et entraîneront une imperméabilisation des sols)

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	Avis et commentaires techniques de la mairie
	Conciliation préalable	Hauteur des bâtiments	Circulation douce	Densification-Logement sociaux	Cadre de vie et environnement	Végétalisation-Espaces verts	Expropriation	Parking-stationnement circulation	Cout, Impôts Economie du projet	Bétonnage	Commerces	Opposition au projet	Favorable	
←-Observations Courriers ou mails														Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
														<p>-le coût pour notre municipalité est prohibitif et c'est l'opérateur privé DREAM qui sort grand gagnant financier, puisqu'il se retrouve propriétaire à des tarifs dérisoires des terrains sans aucune contrepartie pour la ville.</p> <p>Il n'y a aucun redynamisation commerciale à attendre de ce projet car:</p> <ul style="list-style-type: none"> - le projet diminue de 200 m2, les surfaces commerciales du centre-ville. - Les commerces déjà présents ont du mal à survivre par manque de stationnement disponibles. - et par l'absence d'initiative du responsable au commerce. - Le parking actuel est lui d'utilité publique car il permet le stationnement des personnes a mobilité réduites ou personnes âgées, pour un centre de santé privé (en cours de création)et pour l'école NOUKA, à 20 m du projet. Il n'y a aucune revalorisation du patrimoine car: - Destruction de la maison du cycle (XIX ieme siècle) . - On ne valorise pas du patrimoine en l'entourant par des barres d'immeubles de 15 m. <p>CONCLUSION</p> <p>Ce projet qui se veut d'intérêt publique ne crée aucun service publique (école, crèche, maison médicale, MJC, ou autre équipement qui pourrait être d'intérêt publique.</p> <p>Ce projet, sous couvert d'intérêt public, sert un opérateur privé qui va BÉTONNER et PRIVATISER le centre-ville d'Orsay.</p> <p>A l'heure du réchauffement climatique, il faut protéger l'ilot de fraîcheur et les jardins et les arbres du centre-ville d'Orsay. Je fais donc appel au rapporteur de l'enquête, au préfet Mr E. Jalon, à nos sénateurs Mr V Delahaye et Me L Darcos et enfin à notre député Mr C Villani pour qu'ils prennent fait et cause contre cette DUP qui n'est rien d'autre qu'une opération immobilière de plus sur la commune d'Orsay.</p>
Obs 35														
Obs 36														
Obs 37														Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 2 et 4.

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	Avis et commentaires techniques de la mairie
	Concétation préalable	Hauteur des bâtiments	Circulation douce	Densification-Logement sociaux	Cadre de vie et environnement Végétalisation-Espaces verts	Expropriation	Parking-stationnement circulation	Cout, Impôts Economie du projet	Bétonnage	Commerces	Opposition au projet	Favorable	Hors sujet	
←-Observations Courriers ou mails														<p>Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>l'expropriation est un traumatisme pour le propriétaire qui le subit d'autant plus difficile à admettre que le projet est surdimensionné avec une architecture qui ne s'intègre pas à l'existant mitoyen (ex hauteur des bâtiments 15 m et toits terrasse). Par conséquent, ces nouvelles constructions ne vont pas mettre en valeur le patrimoine dit remarquable - Orsay depuis des années a atteint son quota en logements sociaux (loi SRU 25 %). - plus de 1000 logements en quelques années et plus de 1500 logements à venir sur la zone de Corbeville</p> <ul style="list-style-type: none"> - La pandémie Covid a déjà laminé le commerce en centre-ville et l'apport de nouveaux commerces s'annonce difficile voire impossible - la durée des travaux estimé à 3 ans va mettre en péril le commerce local déjà fragilisé- la suppression des 50 places du parking de la Poste ne va pas dynamiser le commerce dans le centre-ville - les 115 places de parking prévues dans le futur projet immobilier seront affectés uniquement aux 86 logements d'habitation - le centre-ville deviendra de moins en moins accessible, la circulation en véhicules va être dégradée. - la construction de ces logements ne finance aucun équipement public - la suppression systématique d'îlots végétalisés dans le centre-ville est inquiétante. La densification en construction et la profusion de béton ne vont pas améliorer les effets du réchauffement climatique. Les canicules récurrentes chaque année devraient davantage inciter les élus à en tenir compte et à conserver des espaces verts - projet immobilier en contradiction avec le respect des espaces verts, de la biodiversité, et de la conservation de zones natures pour la faune existantes. - le sous-sol et les canalisations existantes (gaz par exemple) sont ils adaptés à cette construction profonde ; dans le périmètre de construction, aujourd'hui il n'y a aucun parking souterrain. <p>Je me demande pourquoi il faut faciliter la vie du futur promoteur alors qu'il a su seulement nous proposer un projet sur papier et qu'aucune maquette ou plan en 3D a été réalisée pour faire prendre conscience de l'impact de ce projet sur cet îlot centre-ville et des résidences mitoyennes. Aucun moyen de se projeter ou de vérifier la masse du Projet par rapport à l'environnement autour.</p>

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	1	1	Commentaires			Avis et commentaires techniques de la mairie
	Concertation préalable	Hauteur des bâtiments	Circulation douce	Densification-Logement sociaux	Cadre de vie et environnement Végétalisation-Espaces verts	Expropriation	Parking-stationnement circulation	Cout, Impôts Economie du projet	Bétonnage	Commerces	Opposition au projet	Favorable	Hors sujet				
←-Observations Couriers ou mails																	
Obs 41																	
Obs 42				X													
Obs 43																	
Obs 44	X									X							

différente que celles qui étaient proposées, on ne pouvait pas poursuivre l'enquête et valider notre réponse) ? En ligne, il n'était pas possible de dire qu'aucun des projets présentés convenait.

Quelle participation sur internet ? L'objectivité de cette enquête ou consultation citoyenne ouverte à tous (Orcéens ou non) a été mise en doute par des élus d'Orsay. Le projet "gagnant" l'est pour le promoteur et les investisseurs. Il n'y a qu'à voir le nombre de logements mis en location de la nouvelle résidence et qui n'ont pas trouvé preneur ! Avec les expropriations, la suppression d'espaces verts et la suppression du parking public de la poste, le projet n'est pas d'utilité publique

Mme Fleury : 84 ans et 80 en pavillon, cherchons à nous installer en centre-ville. Etant donné notre âge, nous préférons louer plutôt qu'acheter et avons hâte que ce projet aboutisse. Nous pourrions aussi acheter.

Mme Clouet : je suis totalement opposée au projet d'aménagement de l'îlot de la Poste : 80 logements de + alors que les bouchons sont insupportables aux heures de travail. Vous allez supprimer les jardins ravissants derrière la poste, vous allez détruire le charme d'Orsay déjà malmené depuis 10 ans. Stop c'est NON Arrêtez

Mme Richard : Monsieur le Maire, Je refuse ce projet

M. Maillard : L'utilité publique pour la ville d'Orsay n'est pour ma part pas démontrée dans cette notice. la concertation en 2016 avec les habitants par l'actuelle municipalité n'a démontrée aucunement une implication réelle des habitants dans son ensemble car peu de personnes ont participé à cette concertation. Cette déclaration d'intérêt publique affiche uniquement les flux locaux des personnes du centre ville sans se préoccuper des autres quartiers. Destruction du parking en surface si je ne peux pas me garer facilement, je ne viendrais plus au centre-ville d'Orsay. Cet aménagement décrit dans cette notice d'intérêt publique devra raisonner pour l'ensemble des 3 quartiers de la ville et non uniquement pour l'hypercentre : la ville d'Orsay contient 3 quartiers et non uniquement le centre-ville !

Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 4.

Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 1, 7 et 10.

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Commentaires			Avis et commentaires techniques de la mairie	
	Concentration préalable	Hauteur des bâtiments	Circulation douce	Densification-Logement sociaux	Cadre de vie et environnement Végétalisation-Espaces verts	Expropriation	Parking-stationnement circulation	Cout, Impôts Economie du projet	Bétonnage	Commerces	Opposition au projet	Favorable	Hors sujet	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.			
→--Observations Courriers ou mails																	
Obs 45										X						<p>cette déclaration a pour but de densifier encore davantage le centre-ville déjà bien saturé par les logements qui au contraire devrait conserver un parking public en surface.</p> <p>Cette déclaration d'intérêt publique ne concerne donc que les habitants du centre-ville en excluant de fait, les autres quartiers et les facilités d'accès pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite.</p> <p>Enfin, la municipalité souhaite dynamiser l'offre commerciale par la création d'un espace marché « forain » alors qu'il existe déjà une place de marché couverte ou un espace beaucoup plus grand comme le parc Charles Boucher ou la Grande Bouvèche, lieux bien plus propices à l'animation type "forain" : quelle en est l'utilité de cette espace ? vouloir créer une dalle et guetaiser le centre-ville par l'arrivée de grand logement de plusieurs étages ?</p> <p>M Bernet : je conteste que ce projet soit d'utilité publique et ne fait que : Supprimer un parking public, le plus utilisé en centre-ville Rendre la circulation plus difficile Augmenter les risques d'inondation, réseau d'eau pluviale déjà insuffisant Augmenter le réchauffement climatique lié à la concentration de population.</p>	
Obs 46											X						
Obs 47																	
Obs 48																	
Obs 49																	
Obs 50					X					X							
Obs 51				X						X							
																Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 5.	
																Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 5.	

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	1	1	Avis et commentaires techniques de la mairie			
	Concertation préalable	Hauteur des bâtiments	Circulation douce	Densification-Logement sociaux	Cadre de vie et environnement Végétalisation-Espaces verts	Expropriation	Parking-stationnement circulation	Cout, Impôts Economie du projet	Bétonnage	Commerces	Opposition au projet	Favorable	Hors sujet				
←-Observations Couriers ou mails																	
Obs 52					X					X					création/destruction d'espace-vert. Ne vous trompez pas de combat.		
Obs 53					X	X				X					Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 5. Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 5 et 6.		
Obs 54										X							
Obs 55										X							
Obs 56										X					Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 9.		
Obs 57										X							
Obs 58										X					Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 9. Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 9.		
Obs 59															Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 7.		
Obs 60															Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 9.		
Obs 61															Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 7 et 10.		

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	1	1	1	3	Avis et commentaires techniques de la mairie	
	Concentration préalable	Hauteur des bâtiments	Circulation douce	Densification-Logement sociaux	Cadre de vie et environnement Végétalisation-Espaces verts	Expropriation	Parking-stationnement circulation	Cout, Impôts Economie du projet	Bétonnage	Commerces	Opposition au projet	Favorable	Hors sujet	Commentaires			
←-Observations Courriers ou mails																	
Obs 62										X	X						Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 10.
Obs 63						X	X			X	X						Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 7 et 10.
Obs 64					X	X	X		X	X	X						Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 5, 7 et 9.
Obs 65										X							
Obs 66									X	X	X						Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 9.
Obs 67						X				X	X						Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 7.
Obs 68											X						

Thèmes	Commentaires												Avis et commentaires techniques de la mairie						
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2		3					
← Observations Couriers ou mails	Concertation préalable																		
	Hauteur des bâtiments																		
	Circulation douce																		
	Densification-Logement sociaux																		
	Cadre de vie et environnement Végétalisation-Espaces verts																		
	Expropriation																		
	Parking-stationnement circulation																		
	Coul. Impôts Economie du projet																		
	Bétonnage																		
	Commerces																		
Opposition au projet																			
Favorable																			
Hors sujet																			
Obs 69	X																	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.	
Obs 70																			Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 1.
Obs 71																			Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 7.
Obs 72																			Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 9.
Obs 73																			Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 5.
Obs 74																			Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 5.
Obs 75																			Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 6, 9 et 10.
Obs 76																			
Obs 77																			Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 7.

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	Avis et commentaires techniques de la mairie	
	Concertation préalable	Hauteur des bâtiments	Circulation douce	Densification-Logement sociaux	Cadre de vie et environnement Végétalisation-Espaces verts	Expropriation	Parking-stationnement circulation	Cout, Impôts Economie du projet	Bétonnage	Commerces	Opposition au projet	Favorable	Hors sujet		
←-Observations Courriers ou mails														Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.	
Obs 78									X	X	X			Non à la déclaration d'enquête publique !!! Mme Perraudin : Non à la DUP pour expropriation et bétonnés	
Obs 79				X	X	X	X		X	X	X			Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 9. Mme Schiller : je suis contre le projet qui favorise le bétonnement et les promoteurs ;. Je suis désolée de constater que toutes les jolies maisons en meulière qui faisaient le charme d'Orsay disparaissent et son remplacer par des immeubles donnant directement sur les trottoirs faisant disparaître de beaux espaces verts Je suis contre tout projet qui nécessite l'expropriation Je pense qu'il est possible de réhabiliter ce qui existe, avec bon gout et en favorisant le logement solidaire, non le logement de luxe. Qui vivre à Orsay devient un luxe. Orsay devient un lieu sans personnalité juste du béton. — NON DONC AU PROJET CENTRE-VILLE donnez-nous des espaces verts, des places de stationnement indispensables pour faire des courses (pauvres commerçant qui disparaissent) Illisible : Non au bétonnage ! stop, place aux espaces verts et à la sauvegarde du patrimoine. Illisible : Nous vivons à Orsay depuis plus de 60 ans et nous ne voulons plus de béton, respectons nos espaces verts. Respectons notre ville Illisible : non aux montagnes de béton. Respirons un peu. Illisible : pas de destruction intempestive Illisible : Non au projet de l'îlot de la poste	
Obs 80					X				X	X				Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 5 et 9.	
Obs 81					X				X	X				Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 5 et 9.	
Obs 82									X	X				Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 9.	
Obs 83										X					
Obs 84										X					
Obs 85					X		X		X	X	X			Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 5, 7, 9 et 10. Mme Regnaud : Si tant est que mon avis puisse empêcher ce projet dévastateur, je vous informe que je m'oppose absolument à ce projet, qui est surdimensionné, qui aggrave les problèmes de transport et de circulation, et qui pénalise fortement les commerçants et les riverains. Trop de béton au centre-ville n'embellira pas notre cadre de vie. Le béton n'est pas d'utilité publique, nous avons d'autres choses à financer, à commencer par l'économie circulaire solidaire et sociale, une autre manière de voir la vie ensemble.	

Thèmes		1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	1	1	3	Avis et commentaires techniques de la mairie	
←-Observations Couriers ou mails		Concrétion préalable	Hauteur des bâtiments	Circulation douce	Densification-Logement sociaux	Cadre de vie et environnement Végétalisation-Espaces verts	Expropriation	Parking-stationnement circulation	Cout, Impôts Economie du projet	Bétonnage	Commerces	0	1	1	3		
Obs 86				X			X	X		X	X		X				Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 4, 7, 9 et 10.
Obs 87								X			X		X				Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 7 et 10.
Obs 88				X	X		X				X		X				Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 4, 5, 7 et 10.

Commentaires
Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.

M Charoussat: je trouve purement scandaleux le procédé qui va être utilisé pour déposséder, contre son gré, le propriétaire foncier de la parcelle principale concernée par ce projet (1800m²). L'utilité publique ne peut être ici justifiée. La mairie checthe à bétonner la parcelle BC340 qui est un îlot de verdure contenant une demeure et des arbres remarquables par 4 bâtiments de 86 logements qui vont transformer cet havre de fraîcheur en flot de chaleur ? où est le développement durable?

Les seuls concernés sont la municipalité, le promoteur choisi et les quelques futurs 250 à 300habitants induits par cette construction. Mais où est la qualité de vie dans tout ça ? 2 à 3 ans de travaux. diminution de l'offre de commerciale d'environ 200m². problème de stationnement
Ce projet de densification n'est un DREAM, mais un véritable..NIGHTMARE ; j'émetts un avis NEGATIF sur ces enquêtes publiques et me prononce CONTRE cette DUP et CONTRE l'expropriation des parcelles BC142, 143,144, 340 et 405

M Petit: je voulais vous faire part de quelques observations quant à la soi-disant 'utilité publique' du bétonnage du centre-ville d'Orsay : Le parking de la poste est l'un des seuls endroits pour se garer en centre-ville et les places prévues seront insuffisantes. quelle solution pendant les travaux. le plan prévoit la destruction du seul magasin de cycles sans solution de relogement, alors que les mobilités vertes sont au cœur du projet

Anonymous: Disposer à Orsay d'un centre-ville convivial où pouvoir échanger se rassembler à l'occasion d'événements festifs culturels ou plus simplement en faisant ses courses et en profitant d'une terrasse de café, telle était la vocation du site depuis l'origine. Le pied des escaliers de la poste ont longtemps constitué un point de rencontres sans pour autant disposer de l'espace nécessaire à l'échange ni du confort d'un lieu où il fait bon "habiter la ville", se retrouver. L'évidence fonctionnelle, centre de gravité de l'activité commerciale, une place fortement identitaire s'impose comme une évidence au cœur du quartier ancien confirmé dans son caractère villageois par la protection au PLU des bâtiments de caractère. Point stratégique d'articulation avec l'offre culturelle (Bibliothèque cinéma, salle de spectacle maison Tati, Bouvêche) lieu de cristallisation de l'offre commerciale grâce à de nouvelles implantations et au maintien de la poste, la place au cœur du linéaire

Thèmes	Commentaires										Avis et commentaires techniques de la mairie			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10				
←-Observations Courtiers ou mails	Concentration préalable	Hauteur des bâtiments	Circulation douce	Densification-Logement sociaux	Cadre de vie et environnement Végétalisation-Espaces verts	Expropriation	Parking-stationnement circulation	Coût, Impôts Economie du projet	Bétonnage	Commerces	Opposition au projet	Favorable	Hors sujet	
Obs 94					X					X				Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 5.
Obs 95		X	X	X		X					X			Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 2, 4 et 6.
Obs 96	X		X											Il convient de se référer aux réponses formulées

Thèmes		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	Avis et commentaires techniques de la mairie		
← Observations Courriers ou mails		Concentration préalable	Hauteur des bâtiments	Circulation douce	Densification-Logement sociaux	Cadre de vie et environnement Végétalisation-Espaces verts	Expropriation	Parking-stationnement circulation	Cout, Impôts Economie du projet	Bétonnage	Commerces	Opposition au projet	Favorable	Hors sujet	Commentaires		
															Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.		
Obs 97		X	X	X								X			Le projet permettra d'équilibrer le besoin en logements notamment sociaux car la ville est encore en retard sur le % réglementaire. Cela facilitera le parcours résidentiel du Nb d'habitants. Le projet de la place publique est bon et c'est celui qui a recueilli le + de votes lors de la consultation des Orcéens. Illisible : il ne s'agit : ni d'une valorisation du patrimoine classé remarquable qu'il est prévu d'entourer d'immeuble de 15 m de haut. Ni d'aménagement de liaisons douces, car rien n'est prévu pour les vélos. Ni d'une redynamisation commerciale, puisque le projet prévoit la suppression de 20% de surface commerciale. Ni du site approprié pour des logt sociaux et familiaux, (quota s déjà atteint. il est prévu 1200 logt étudiant + 1590 log à corbeville. Donc aucun point pour qualifier d'utilité publique Anonyme : habitante depuis + de 20 ans, j'ai souvent constaté et regretté le manque de lieux extérieur de convivialité. Une vaste place au cœur de ville permettrait d'accueillir toutes sortes d'événements festifs avec un environnement attractif de cafés, de commerces et la poste à coté Le choix de diminuer la circulation des voitures au profit des vélos et piétons agrémenterait la fréquentation de ces nouvelles structures. 40 logt sociaux en plein centre favoriseraient un brassage de population.. M Collet : les commerces ont besoin de places de parking pour pouvoir se développer. ce n'est pas en supprimant les places que le commerce et la vie sociale se développeront. Espaces verts insuffisants Le taux de logt sociaux est atteint L'ilot de la poste n'est pas d'utilité publique M Brunet : Trop de projet immobiliers sur Orsay		
Obs 98					X			X			X	X			Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 2, 3 et 4.		
Obs 99						X		X			X				Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 4, 7 et 10.		
Obs 100					X			X			X				Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 5 et 7.		
Obs 101											X				Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 4.		
Obs 102				X											Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 5. Tenir compte de l'existant et des résidences mitoyennes.		

Thèmes		1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	1	1	1	Avis et commentaires techniques de la mairie				
← Observations Courtiers ou mails		Concentration préalable	Hauteur des bâtiments	Circulation douce	Densification-Logement sociaux	Cadre de vie et environnement Végétalisation-Espaces verts	Expropriation	Parking-stationnement circulation	Cout, Impôts Economie du projet	Bétonnage	Commerces	Opposition au projet	Favorable	Hors sujet	Commentaires			Avis et commentaires techniques de la mairie		
Obs 103								X										Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.		
Obs 104					X			X		X								<u>Mme Mover</u> : il faut de l'espace et une bonne circulation dans Orsay, ce qui n'est pas le cas actuellement		
Obs 105																		<u>M. Meunier</u> : le bétonnage d'Orsay paraît largement suffisant. Le caractère de la ville est déjà profondément modifié. Le quota de logements sociaux étant déjà atteint il n'y a pas lieu d'en poursuivre la construction. La suppression de places de stationnement va pénaliser les seniors qui ne pourront plus venir faire leur course		
Obs 106											X							<u>M. Viniacourt</u> : la suppression du bureau de poste est une atteinte au service de proximité.		
Obs 107																		<u>Mme Cimetièrre</u> : contre		
Obs 108																		<u>M. Chartier</u> : j'ai répondu à toutes les propositions		
Obs 109				X							X							<u>M. Darnieaud</u> : Non à la DUP préalable à l'urbanisation massive d centre-ville		
Obs 110							X											<u>M. Gressier</u> : améliorer les circulations douces dans Orsay		
Obs 111																		<u>M. et Mme Wattenbach</u> : réponse à une pétition anonyme Non à toutes les questions Le projet n'est pas d'utilité publique. Expropriation d'un médecin âgé est une honte !! Ce qui fait le charme du centre-ville c'est son aspect rural. On en y devine encore les anciennes fermes. Toutes les nouvelles constructions sont aseptisées et se ressemblent. Aucune originalité – sauvagardons les jardins – laissez-nous respirer !		
Obs 112					X													<u>M. Maillard</u> : idem observation N°44		
Obs 113												X						<u>Mme de la Bellière</u> : pour la conservation des espaces verts nécessaire au bien être, poumon de vie. Contre la densification car manque d'infrastructure, école par exemple.		
Obs 114		X	X	X														<u>Illisible</u> : non au projet, pas d'utilité publique, non aux expropriations, non au bouleversement, centre-ville défigurés par une société de béton, les promoteurs, que font les écoles ?		
																		<u>Illisible</u> : projet engagé depuis plusieurs années avec consultation des habitants, préféré par les Orcéens avec certains aménagements		

Thèmes	Commentaires										Avis et commentaires techniques de la mairie										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10											
← Observations Courriers ou mails	Concentration préalable																				
	Hauteur des bâtiments																				
	Circulation douce																				
	Densification-Logement sociaux																				
	Cadre de vie et environnement Végétalisation-Espaces verts																				
	Expropriation																				
	Parking-stationnement circulation																				
	Cout, Impôts Economie du projet																				
	Bétonnage																				
	Commerces																				
	Opposition au projet																				
Favorable																					
Hors sujet																					
Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.																					
Obs 115																					
Obs 116																					
Obs 117																					
Obs 118																					
Obs 119																					
Obs 120																					
Obs 121																					

Thèmes	Commentaires													Avis et commentaires techniques de la mairie	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13		
←-Observations Courriers ou mails	Concertation préalable	Hauteur des bâtiments	Circulation douce	Densification-Logement sociaux	Cadre de vie et environnement Végétalisation-Espaces verts	Expropriation	Parking-stationnement circulation	Court, Impôts Economie du projet	Bétonnage	Commerces	Opposition au projet	Favorable	Hors sujet		
	Obs 133			X						X	X			Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 4.	
	Obs 134					X	X		X	X				Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 6, 7 et 9.	
	Obs 135								X	X				Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 9.	
	Obs 136				X					X		X		Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 5 et 10.	
	Obs 137				X	X				X				Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 5, 6 et 10.	
	Obs 138									X					
	Obs 139		X			X	X			X	X				Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 2, 5, 6, 7 et 10.
	Obs 140		X		X	X	X				X				Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 2, 5, 6, 7 et 10.
	Obs 141	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		Il convient de se référer aux réponses formulées

Thèmes	Commentaires												Avis et commentaires techniques de la mairie			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2		3		
→ Observations Couriers ou mails	Concentration préalable															
	Hauteur des bâtiments															aux thèmes 1, 3, 5, 7 et 10.
	Circulation douce													Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 2, 7 et 8.		
	Densification-Logement sociaux															
Cadre de vie et environnement													Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 2, 7 et 10.			
Végétalisation-Espaces verts															Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 2, 5, 6, 7 et 10.	
Expropriation														Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 2, 5, 6, 7 et 10.		
Parking-stationnement circulation																Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 2, 5, 6, 7 et 10.
Cout, Impôts Economie du projet													Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 2, 5, 6, 7 et 10.			
Bétonnage															Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 2, 5, 6, 7 et 10.	
Commerces														Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 2, 5, 6, 7 et 10.		
Opposon au projet																Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 2, 5, 6, 7 et 10.
Favorable													Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 2, 5, 6, 7 et 10.			
Hors sujet															Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 2, 5, 6, 7 et 10.	
Obs 142														Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 2, 5, 6, 7 et 10.		
Obs 143																Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 2, 5, 6, 7 et 10.
Obs 144													Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 2, 5, 6, 7 et 10.			
Obs 145															Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 2, 5, 6, 7 et 10.	
Obs 146														Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 2, 5, 6, 7 et 10.		
Obs 147																Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 2, 5, 6, 7 et 10.
													Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 2, 5, 6, 7 et 10.			
															Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 2, 5, 6, 7 et 10.	
														Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 2, 5, 6, 7 et 10.		
																Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 2, 5, 6, 7 et 10.

Thèmes	Commentaires										Avis et commentaires techniques de la mairie						
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		11	12	13			
← Observations Couriers ou mails	Concentration préalable																
	Hauteur des bâtiments																
	Circulation douce																
	Densification-Logement sociaux																
	Cadre de vie et environnement Végétalisation-Espaces verts																
	Expropriation																
	Parking-stationnement circulation																
	Cout, Impôts Economie du projet																
	Bétonnage																
	Commerces																
Opposition au projet																	
Favorable																	
Hors sujet																	
Obs 148		X			X		X	X	X								Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 2, 5, 6, 8 et 9.
Obs 149		X			X		X	X	X								Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 2, 5, 6, 8 et 9.
Obs 150										X							M Ruggiv. avis défavorable
Obs 151											X						Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 7.
Obs 152					X							X					Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 5, 7 et 10.
Obs 153													X				
Obs 154		X											X				Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 2, 6, 7, 8 et 9.
Obs 155														X			Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 4, 7 et 8.
Obs 156					X												Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 5.
Obs 157															X		M Monquillot: Non je ne pense pas que ce projet soit utile je suis contre, j'aime ma ville et je suis effarée d'imaginer que ce projet arrive à terme c'est une folie !..

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	Commentaires	Avis et commentaires techniques de la mairie
	Concertation préalable	Hauteur des bâtiments	Circulation douce	Densification-Logement sociaux	Cadre de vie et environnement Végétalisation-Espaces verts	Expropriation	Parking-stationnement circulation	Cout, Impôts Economie du projet	Bétonnage	Commerces	Opposition au projet	Favorable	1 2 3		
←-Observations Courriers ou mails														Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.	
170														d'avantage le centre-ville et d'accroître la densité de population (logement) sociaux ou pas). D'autre part la question du stationnement pourrait bien s'aggraver avec un tel projet	aux thèmes 4, 7 et 9.
Obs 171										X				<u>M Ilkiewicz</u> : non à ce projet	
Obs 172			X			X				X				<u>Mme Nicolas</u> : Plus de commerces et moins de logements, des places de parking et ne pas toucher au patrimoine historique tant dans les bâtiments que dans les jardins. Ne pas exproprier et expulser les habitants des vieilles maisons mais les aider à les rénover et les intégrer dans le projet	Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 4, 6 et 10.
Obs 173	X						X			X				<u>M Jallat</u> : un projet de cette importance pour les générations futures aurait dû être élaboré en concertation avec les habitants, les commerçants, les professions libérales etc...l'utilité publique doit être décriée par voie démocratique. Je suis contre le projet qui va coûter cher aux contribuables au profit du ou des aménagements.	Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 1 et 8.
Obs 174										X				<u>Mme Repeta</u> : NON	
Obs 175										X				<u>M bricier</u> : NON	
Obs 176										X				<u>M Le Vay</u> : NON	
Obs 177					X		X		X	X				<u>Mme Faurier</u> : Non, pas utile de bétonner un peu plus Orsay surtout en supprimant espace vert, places de parking et avec peu de commerce	Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 5, 7, 9 et 10.
Obs 178						X			X	X				<u>Mme Pigeau</u> : Je suis contre la Déclaration d'utilité publique qui va permettre l'expropriation de plusieurs Orcéens dont le docteur Michaud et permettre aux promoteurs de bétonner comme ils le désirent cet endroit historique et végétalisé du centre d'Orsay	Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 6 et 9.
Obs 179										X				<u>M Serrano</u> : Non, le renforcement de l'urbanisation d'Orsay est néfaste	
Obs 180										X				<u>Mme Faurier</u> : même personne obs N° 177	
Obs 181										X				<u>Mme Pégorier</u> : NON	
Obs 182	X			X		X			X	X				<u>Mme Laussel</u> : Le projet proposé n'est pas d'utilité publique : moins d'espaces verts (ça n'est pas dans l'air du temps), plus de béton et	Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 2, 5, 6, 9 et 10.

Thèmes		1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	1	1	1	3	Avis et commentaires techniques de la mairie		
←-Observations Courriers ou mails		Concentration préalable	Hauteur des bâtiments	Circulation douce	Densification-Logement sociaux	Cadre de vie et environnement Végétalisation-Espaces verts	Expropriation	Parking-stationnement circulation	Cout, Impôts Economie du projet	Bétonnage	Commerces	0	1	1	1	3	Commentaires		
Obs 183					X	X	X	X		X	X							Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.	
Obs 184											X							certainement des immeubles plus hauts que prévus sur le projet (ce que permettra de faire la modif N° 2 du PLU), peu de commerces et sûrement à terme un manque de parkings. D'autres projets furent présentés pendant la campagne dont un sans expropriation	
Obs 185		X	X		X		X				X							Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 5, 7, 9 et 10.	
Obs 186																			
Obs 187					X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 2, 4 et 6.
Obs 188			X																Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 5, 6, 8, 9 et 10.
																			Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 4 et 9.

Thèmes		1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	1	1	1	1	Avis et commentaires techniques de la mairie			
← Observations Couriers ou mails		Concordance préalable	Hauteur des bâtiments	Circulation douce	Densification-Logement sociaux	Cadre de vie et environnement Végétalisation-Espaces verts	Expropriation	Parking-stationnement circulation	Coul, Impôts Economie du projet	Bétonnage	Commerces	Opposition au projet	Favorable	Hors sujet	Commentaires			Avis et commentaires techniques de la mairie		
Obs 189		X				X	X	X	X	X	X	X								Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 1, 6, 8 et 9.
Obs 190							X	X	X	X	X	X								Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 6, 8 et 9.
Obs 191							X				X									Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 7 et 10.
Obs 192																				
Obs 193																				
Obs 194			X		X															Il convient de se référer aux réponses formulées

Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.

sont en souffrance, les travaux les tueront. M Ros devrait travailler avec les autres porteurs de projet et les habitants comme le fils du Dr Michaud

M.Berrier : avis défavorable. Conditions matérielles inacceptables de cette enquête.
Non à cette DUP vaste duperie. En quoi ce projet est-il de quelque utilité pour les Orcéens ?
Procédures d'expro rarement en conformité avec l'art 17 de la déclaration des droits de l'homme de 1789
On va perdre ce qui fait le charme d'Orsay. L'écologie n'est pas au rendez-vous. halte à la bétonisation du centre-ville .suppression du parking non programmé et non financé.
Ce projet de transformation de filat de la poste est-il soutenu par le Orcéens ?
Pas si sur. Des consultations ont eu lieu pour départager plusieurs projets proposés, mais bien des Orcéens ont voté non pas pour le meilleur projet, mais pour le moins mauvais, en somme pour éviter le pire : le choix était biaisé.
ce projet est inopportun.

Mme Ronsl Pierrier : non abandonnons le projet. même remarque que l'observation N°189 de M Berrier

M Péral : Président de l'association « Orsav en Action »
Remarque sur la régularité de l'enquête
Confusion avec 4 enquêtes. Les conséquences du projet :
Activité de la poste pendant les travaux comment va-t-elle fonctionner ?
Etude de stationnement : pas de résultat de l'enquête de 2019 comment stationner pendant les travaux ?
Les surfaces des commerces ne sont pas correctes.
journal émis par « Orsav en Action »

M Péral : Tract de campagne municipale émis par le candidat de « Orsav en Action » »

Illisible : contre le projet, pas d'utilité publique. Pas besoin de logt sociaux supplémentaires. Il y en aura à la place de l'hôpital.

Thèmes	Commentaires												Avis et commentaires techniques de la mairie						
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2		3					
← Observations Courriers ou mails		Concentration préalable																	
		Hauteur des bâtiments																	
			Circulation douce																
			Densification-Logement sociaux																
			Cadre de vie et environnement Végétalisation-Espaces verts		X														
			Expropriation																
			Parking-stationnement circulation																
			Cout. Impôts Economie du projet																
			Bétonnage																
			Commerces																
			Opposition au projet																
			Favorable																
			Hors sujet																
Obs 195																		Préservons les arbres du Dr Michaud, contre l'expro. Besoin d'une place publique mais pas d'immeuble.	aux thèmes 4 et 6.
Obs 196																			Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 5.
Obs 197																			Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 2, 5, 7 et 9.
Obs 198																			Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 2 et 9.
Obs 199																			Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 2.
Obs 200																			Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 9.
Obs 201																			Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 9.
Obs 202																			Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 2.
Obs 203																			Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 6 et 9.

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	1	1	1	1	3	Commentaires	Avis et commentaires techniques de la mairie
← Observations Courriers ou mails		Concession oréalable	Circulation douce	Densification-Logement sociaux	Cadre de vie et environnement Végétalisation-Espaces verts	Expropriation	Parking-stationnement circulation	Cout, Impôts Economie du projet	Bétonnage	Commerces	Opposition au projet	Favorable	Hors sujet				Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.	
	Obs 204				X						X						Equilibre du projet non financé, couts démesurés.	
	Obs 205					X					X						M <u>Parera</u> : idem obs N°203	Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 6.
	Obs 206										X						Mme le <u>Fur</u> : idem obs N°203	Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 6.
	Obs 207										X						Mme <u>Stellmacher</u> : je suis pour la préservation du centre d'Orsay	
	Obs 208				X				X		X						Mme <u>Leroy Sylvie</u> : non au projet qui n'est pas en phase avec les attentes des Orcéens	
	Obs 209								X		X						Mme <u>Leroy Solène</u> : non à la bétonisation et oui à la préservation des espaces verts	Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 5 et 9.
	Obs 210								X		X						Mme <u>Cardenas-Castro</u> : non aux bétonnages répétés	Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 9.
	Obs 211										X						Mme <u>Collin de la Bellière</u> : idem obs N°203	Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 6 et 9.
	Obs 212										X						M <u>Dorinet</u> : non au projet qui va détruire le cachet du centre-ville	
	Obs 213										X						M <u>Tourneix</u> : stop au bétonnage	Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 9.
	Obs 214				X						X						Mme <u>Gombert</u> : c'est désastreux ce qui se passe. les décideurs ne savent pas préserver les richesses existantes mais ne savent que détruire pour reconstruire des abérations. il y a 60 ans c'était la campagne. Valorisez le centre-ville, respecter les immeubles existant. Construire des petites maisons de ville, piétonniser, végétaliser sans oublier les arbres. Non au 86 logt. Essayons de faire marche arrière.	Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 3 et 5.
	Obs 215				X				X		X						Mme <u>Bioulac</u> : STOP au bétonnage, immeuble trop haut, je veux qu'Orsay reste un petit village accueillant. Manque de verdure.	Il convient de se référer aux réponses formulées

Thèmes	Commentaires												Avis et commentaires techniques de la mairie	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	1		3
← Observations Couriers ou mails	Conciliation préalable	Hauteur des bâtiments	Circulation douce	Densification-Logement sociaux	Cadre de vie et environnement Végétalisation-Espaces verts	Expropriation	Parking-stationnement circulation	Coût, Impôts Economie du projet	Bétonnage	Commerces	Opposition au projet	Favorable	Hors sujet	
	Obs 216					X			X	X	X			Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 5 et 9.
	Obs 217					X			X	X				Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 6 et 9.
	Obs 218		X				X			X				Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 6 et 9.
	Obs 219						X		X	X				Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 4 et 7.
	Obs 220									X				Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 7 et 9.
	Obs 221								X	X				Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 9.
	Obs 222						X		X	X				Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 6 et 9.
	Obs 223					X			X	X				Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 6 et 9.
	Obs 224								X	X				Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 9.
	Obs 225					X			X	X				Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 6 et 9.

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	Commentaires	Avis et commentaires techniques de la mairie
←-Observations Courtiers ou mails	Concentration préalable	Hauteur des bâtiments	Circulation douce	Densification-Logement sociaux	Cadre de vie et environnement Végétalisation-Espaces verts	Expropriation	Parking-stationnement circulation	Coût, Impôts Economie du projet	Bétonnage	Commerces	Opposition au projet	Favorable	Hors sujet		
Obs 226									X		X			Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.	
Obs 227											X			M Perrin: non au bétonnage massif de M Ros qui ferait mieux de se battre pour les centres et la vaccination des Orcéens contre la Covid 19	Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 9.
Obs 228											X			Mme Le Roy-Ragot : non à ce projet pour le centre-ville	
Obs 229			X								X			Mme Crouzat : contre ce projet. Si on réhabilite au lieu de raser les bâtiments serait + agréable. Le bureau a déjà été modernisé et est bien équipé	
Obs 230											X			Mme Mordret : j'aimerais le maintien et restauration des bâtiments existants (bloc du Dr Michaud, magasin vélo, jardin, etc) moins de parking et + d'infrastructures pour les mobilités douces	Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 3.
Obs 231				X					X	X				Mme Jouve : Non au nouveau plan d'urbanisme. Non à la bétonisation à outrance. Pas de hauts immeubles et encore moins avec des logements sociaux/ les impôts sont déjà très chers et avons les problèmes de sécurité lié aux usifs. c'est compliqué de circuler, si on retire les places de parking on n'ira pas chez les commerçants	Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 4,9 et 10.
Obs 232				X					X	X				M Jouve : non au plan d'urbanisme Non à la bétonisation, non aux logt sociaux déjà suffisant.	Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 4 et 9.
Obs 233						X			X	X				M Rochard : idem obs N°203	Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 6 et 9.
Obs 234						X			X	X				M Bonnet : idem obs N°203	Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 6 et 9.
Obs 235										X				Mme Menegaux : nous sommes contre le projet de construction en centre-ville	
Obs 236										X				M Menegaux : idem obs N°235	
Obs 237										X				M Herpe : ce n'est pas un réel projet mais seulement une OP immobilière au profit de certains .nous sommes la seule commune de la vallée sans vrai centre-ville et ce n'est pas ce « projet » qui va	

Thèmes		1	2	3	4	5	6	7	8	9	1	1	1	1	Avis et commentaires techniques de la mairie		
← Observations Courriers ou mails		Concordance préalable	Hauteur des bâtiments	Circulation douce	Densification-Logement sociaux	Cadre de vie et environnement Végétalisation-Espaces verts	Expropriation	Parking-stationnement circulation	Cout, Impôts Economie du projet	Bétonnage	Commerces	Opposition au projet	Favorable	Hors sujet	Commentaires		
Obs 259						X	X	X	X	X	X				Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.		
Obs 260						X	X	X	X	X					Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 6 et 9.		
Obs 261						X	X	X	X	X					Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 6 et 9.		
Obs 262										X					Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 6 et 9.		
Obs 263						X	X	X	X	X					Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 10.		
Obs 264	X			X			X								Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 2, 4 et 7.		
Obs 265						X	X	X	X	X					Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 6 et 9.		
Obs 266										X					Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 9.		
Obs 267										X					Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 9.		
Obs 268										X					Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 9.		

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	1	1	1	1	3	Commentaires	Avis et commentaires techniques de la mairie
← Observations																		
	Concentration oratoire	Hauteur des bâtiments	Circulation douce	Densification-Logement sociaux	Cadre de vie et environnement Végétalisation-Espaces verts	Expropriation	Parking-stationnement circulation	Cout, Impôts Economie du projet	Bétonnage	Commerces	Opposition au projet	Favorable	Hors sujet					
Obs 269											X							
Obs 270						X			X		X							Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 6 et 9.
Obs 271						X			X		X							Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 6 et 9.
Obs 272						X			X		X							Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 6 et 9.
Obs 273						X			X		X							Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 6 et 9.
Obs 274																		
Obs 275	X				X						X							Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 1 et 5.
Obs 276	X				X						X							Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 1 et 5.
Obs 277						X			X		X							Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 6 et 9.
Obs 278						X			X		X							Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 6 et 9.
Obs 279											X							
Obs 280		X	X	X					X		X							Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 2, 3, 4 et 9.

Thèmes		1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	1	1	1	3	Avis et commentaires techniques de la mairie			
← Observations Courriers ou mails		Concertation préalable	Hauteur des bâtiments	Circulation douce	Densification-Logement sociaux	Cadre de vie et environnement Végétalisation-Espaces verts	Expropriation	Parking-stationnement circulation	Cout, Impôts Economie du projet	Bétonnage	Commerces	Opposition au projet	Favorable	Hors sujet	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.					
Obs 283					X	X	X	X										<p>qu'aujourd'hui et des logements supplémentaires. Donc la suppression du parking participe à la redynamisation du quartier, et la place publique est prévue pour accueillir le marché (que devient la halle du marché et ses toillettes)</p> <p>un accroissement de son attrait et une meilleure insertion architecturale et paysagère. En quoi la construction d'immeubles de telles hauteurs va encourager la fréquentation du centre-ville</p> <p><i>Cette insertion urbaine trouve toute sa signification dans la valorisation patrimoniale, urbaine et sociale qu'elle apporte.</i> Quelle valorisation, en étouffant les constructions existantes par des immeubles de 5 étages qui ne verront même plus le soleil ? Il n'y a pas de plan indiquant les hauteurs des bâtiments projetés pour ne pas mentionner qu'ils sont plus hauts que les constructions existantes dans le quartier.</p> <p>Il est où le service public pour justifier une déclaration d'utilité publique, ce n'est pas une route, une voie ferrée, des infrastructures mais simplement une opération immobilière supplémentaire sur Orsay. Par ailleurs, un nouveau quartier va être construit sur Orsay avec près de 3000 logements ! Stop au bétonnage, non à la DUP</p>		
					X	X	X	X			X	X						<p>Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 4, 5, 6, 7 et 10.</p>		

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	1	1	1	Avis et commentaires techniques de la mairie			
← Observations Courtiers ou mails		Concrétion préalable														
		Hauteur des bâtiments														
		Circulation douce														
		Densification-Logement sociaux														
		Cadre de vie et environnement Végétalisation-Espaces verts														
		Expropriation														
		Parking-stationnement circulation														
		Cout, Impôts Economie du projet														
		Bétonnage														
		Commerces														
		Opposition au projet														
		Favorable														
		Hors sujet														
Obs 284					X				X							
Obs 285									X							
Obs 286			X													
Obs 287				X												
Obs 288	X				X											
Obs 289					X											

Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.

cyclistes seront donc relégués sur la rue de Paris, dépourvue d'aménagements cyclables. De nombreuses cellules commerciales sont inoccupées actuellement, il n'y aura donc pas d'amélioration de l'offre, un magasin de cycles de proximité va disparaître, ce qui est dommageable. Un magasin bio est envisagé, mais un magasin du même type existe déjà. Quant à la Poste, qui assure ses 4 missions d'utilité publique, elle est vouée à être expropriée, un accord n'ayant pas été obtenu avec la Mairie. Le projet mentionne seulement "une possibilité laissée à la Poste de déménager sur le site". Il n'est donc pas sûr que la Poste accepte de s'installer dans les locaux proposés.

Mme Blignon : opposition au nom du respect du peu de poumon vert îlot de fraîcheur, dangerosité à long terme du bétonnage

Mme Schmitt : contre le projet qui ne satisfait que les promoteurs, stop à l'enlaidissement de la ville. Achèvement des derniers commerçants.

M. Midol-Monnet : approbation du caractère d'utilité publique. Nombreuses réunions publiques, commissions citoyennes. réel engagement des décideurs publics, Redéfinition, attractivité, besoin de liaison douce. Projet inscrit dans un effort de solidarité avec l'offre de logt sociaux.

M. et Mme Charlet : souhait de voir mener à bien le projet. Centre-ville congestionné, peu attractif, pas très vivant. Pas de place où se retrouver, convergé. Difficulté pour les commerçants avec les véhicules qui paralysent le secteur. L'opposition crie au scandale, à la bétonisation pour faire barrage. C'est un projet aux dimensions humaines. Les villes meurent, pas d'immeubles neufs mais d'éparpillement toujours plus étendu.

M. Vilette : opposition à la DUP. Consultation menée en 2019 n'a recensé que 1000 réponses sur 11000 orcéens. Destruction de 1800m² d'espaces verts, un parking de proximité et construction de 86 logt. Réalisation d'une place publique qui n'est pas un équipement public mais un aménagement de voirie qui coûte + de 2 millions €. Viendra s'ajouter : études pour extension parking Kempen, travaux, etc...manque étude d'impact environnementale. Donc dossier incomplet

M. Swire : le projet ne respecte pas assez les espaces verts existants et ne préserve pas assez le patrimoine.

Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 5 et 9.

Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 10.

Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 3 et 4.

Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 5 et 7.

Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 1, 5, 7 et 8.

Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 5.

Thèmes		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Avis et commentaires techniques de la mairie		
←-Observations Courriers ou mails		Concentration préalable Hauteur des bâtiments	Circulation douce	Densification-logement sociaux	Cadre de vie et environnement Végétalisation-Espaces verts	Expropriation	Parking-stationnement circulation	Cout, Impôts Economie du projet	Bétonnage	Commerces	Opposition au projet	Favorable	Hors sujet	Commentaires		
Obs 290			X		X		X					X		Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.		
Obs 291		X	X				X				X			<p>M Chazan : favorable à la DUP de mise en œuvre du projet débattu et votés par les Orcéens. Dynamiser le centre-ville, favoriser les mobilités douces, place publique arborée et végétalisée, place de marché, aujourd'hui peu attractif. Je serai attentif à la qualité environnementale.</p> <p>Mme Joubert : Orsay ne doit pas devenir une ville d'ortoir impersonnelle, ni une ville où les dimensions, services, emplois, ressources, ne sont pas en proportion. Les rues du centre ne sont pas très larges. La construction de bâtiments aussi hauts dans un espace exigu apporte une impression d'étouffement. Arrêtons de construire aussi haut, le nouveau monde est sur le plateau, gardons un rien d'histoire au centre. Orsay est assez étendu ; aller au centre nécessite souvent de prendre un véhicule. Préservons les places de parking, favoriser le vélo à tout prix est un sorte de leunisme ou instaurer des services de minibus navette réservés par téléphone.</p>		
Obs 292				X						X				Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 4.		
Obs 293					X				X					Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 5 et 10.		
Obs 294					X						X			<p>M Malleus Marie 8 ans : J'aime bien le miel et les abeilles. En coupant des arbres vous tuez les animaux et vous détruisez la vie. Les oiseaux partiront car les grands arbres pour leurs nids seront détruits. En construisant des immeubles vous empêchez la pluie de nourrir la</p> <p>Conclusion : donc si vous faites ça vous tuez, la planète Terre, les êtres vivants... Merci de renoncer à ce projet néfaste à mon futur.</p>		

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	Avis et commentaires techniques de la mairie		
	Concentration préalable	Hauteur des bâtiments	Circulation douce	Densification-Logement sociaux	Cadre de vie et environnement Végétalisation-Espaces verts	Expropriation	Parking-stationnement circulation	Cout, Impôts Economie du projet	Bétonnage	Commerces	Opposition au projet	Favorable	Hors sujet	Commentaires		
←-Observations Courriers ou mails														Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.		
297														réaménagement du centre-ville n'est pas nécessaire car place libéré par le déménagement du CHO. L'ilot de la poste doit garder un parking sous peine de tuer plus de commerces et la création d'une place publique avec verdure serait la bienvenue. contre la DUP		
Obs 298				X	X	X	X			X	X			Anonyme : approbation concernant le caractère d'utilité publique du projet... caractère exceptionnel. Nous avons la chance d'avoir encore en centre-ville des commerces, un cadre verdoyant et disposons de nombreuses infrastructures publiques exceptionnelles. La situation économique actuelle risque malheureusement de ne plus nous permettre de continuer à bénéficier de ce cadre de vie. La population à Orsay est en effet insuffisante pour maintenir les commerces et les infrastructures actuelles. Il est donc indispensable de créer des logements supplémentaires pour accueillir de nouveaux habitants tout en respectant notre environnement. La demande de logements est très importante sur notre ville en raison du cadre de vie qu'elle offre. Je constate le manque de mixité sociale. La construction de logements sociaux en centre-ville est pour moi très importante. Avoir des villes sans mixité sociale est selon moi un risque important pour l'avenir de notre pays. redynamisation du cœur de ville développement de l'offre commerciale création d'un cœur de ville favorisant les mobilités douces redéfinition des espaces publics maintien d'une continuité paysagère et végétalisée amélioration de l'offre de stationnement mise en valeur du patrimoine existant		
Obs 299		X			X					X	X			Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 2, 5 et 10.		
Obs														M Normand : contre le projet qui défigurera la ville sans apporter de		

Thèmes		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	Avis et commentaires techniques de la mairie			
← Observations		Concentration préalable	Hauteur des bâtiments	Circulation douce	Densification-Logement sociaux	Cadre de vie et environnement	Végétalisation-Espaces verts	Expropriation	Parking-stationnement circulation	Court. Impôts Economie du projet	Bétonnage	Commerces	Opposition au projet	Favorable	Hors sujet	Commentaires		
300																Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.		
																confort		
																Lors de la consultation pour les projets, il était impossible de voter contre ! donner une propriété commune à la sphère privée ne me convient pas non plus !		
Obs 301		X		X	X	X							X			Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 1, 3, 4 et 5.		
																<p>M Missenard : soutient au projet.</p> <p>constat du manque d'attractivité commerciale du centre-ville. Attachés à ce que les habitants aient la possibilité d'aller, sans nécessairement avoir à prendre une voiture, faire leurs courses près de chez eux. La requalification projetée amènera de nouveaux espaces commerciaux, et de nouveaux clients à travers les logements prévus.</p> <p>Création d'une large place publique, qui permettra à la fois la tenue d'événements, quasi impossible en centre-ville actuellement, et la déambulation dans des espaces végétalisés (place et venelles), espaces publics accessibles à tous, dont la ville est dépourvue actuellement; place largement arborée (puisque son sous-bassement est en pleine terre), et d'une sente elle aussi arborée, permettra de créer plus de 2200 m² d'espaces végétalisés publics, et 8000m² d'espace végétalisé privé, compensant ainsi largement les 15000m² des deux jardins privés, donc inaccessibles, voués à disparaître ;</p> <p>La crise du logement en Île-de-France, considère qu'il est de notre devoir de solidarité de contribuer, avec ces 80 logements, à la réduire, tout en offrant des logements financièrement accessibles, puisque cette opération contribuera à augmenter le nombre de logement sociaux de la commune ; elle permettra aussi de souscrire aux impératifs du PLH, et aux demandes du Préfet.</p> <p>Frein à la dispersion des habitats et à l'artificialisation des terres agricoles et pense préférable de « construire la ville sur la ville », donc d'édifier en centre-ville. ce projet a été très largement et très longuement débattu à travers ateliers et conférences</p>		
Obs 302		X										X				Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 2.		
																<p>M Bonnier : projet qui va transformer le "Village Orsay" en "Ville Les Ulis" avec des immeubles de 15 mètres n'a rien à voir avec l'Utilité Publique.</p> <p>Vouloir exproprier les Orcéens pour ce "projet caché du Maire" qu'il est le SEUL à vouloir (avec le promoteur bien sur !!) et qu'il fomenté depuis 10 ans est inadmissible.</p> <p>Respectez les habitants Mr le Maire je vous prie, et l'esprit de cette petite ville agréable</p>		
Obs		X		X	X								X			Il convient de se référer aux réponses formulées		

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	Commentaires	Avis et commentaires techniques de la mairie
←-Observations Courriers ou mails	Concertation préalable	Hauteur des bâtiments	Circulation douce	Densification-Logement sociaux	Cadre de vie et environnement Végétalisation-Espaces verts	Expropriation	Parking-stationnement circulation	Coût, Impôts Economie du projet	Bétonnage	Commerces	Opposition au projet	Favorable	Hors sujet	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.	
	303													l'évolution au fil des années s'est faite démocratiquement : en plus de réunions publiques et de commissions citoyennes les habitants ont pu s'exprimer à travers des questionnaires. revitaliser l'actuel quartier dit « centre-ville » d'Orsay, ce projet apporte un autre aspect important est la rationalité du projet concernant la location. La difficulté d'obtenir un logement abordable, spacieux et bien équipé touche toutes les régions d'Île-de-France. L'ORS - Observatoire Régional de Santé - recense 4000 maisons privées en Essonne quasi insalubres Je pense que la répartition de l'offre de logements sociaux dans une ville sur plusieurs quartiers est déterminante. ce projet a une envergure raisonnable puisque le nombre total de logement prévu est très inférieur au nombre maxi possible.	aux thèmes 1, 4 et 5.
Obs 304							X	X		X	X			M Le Forestier : ce projet n'est pas d'utilité publique Absence de toute étude environnementale d'impact préalable Diminution de l'offre commerciale par rapport à l'existant Des documents contradictoires : le devenir du bâtiment sis au 28 rue de Paris n'est pas clair Une incertitude quant au maintien de l'activité de la Poste pendant les travaux Une diminution de l'offre de stationnement actuel Pas de création d'équipement public Un impact budgétaire conséquent pour les finances de la commune Des conséquences désastreuses pour le commerce local	Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 7, 8 et 10.
Obs 305			X							X		X		M Wachthausen : Le Projet est d'utilité publique. Cette partie ancienne de la ville a besoin d'un rajeunissement tant en population qu'en apparence. Les propositions donneront plus de vie au centre-ville. Ce projet installera une place attractive, commerçante, piétonne qui sans cela ne voit que des voitures à garer. Avec une place la convivialité reviendra	Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 3 et 10.
Obs 306		X	X		X					X				Mme Wachthausen : oui, le Projet est d'utilité publique Besoin de rajeunissement. Une place attractive et commerçante et des logt récents permettent de rajeunir	Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 3, 5 et 10.
Obs 307			X							X				M Cavez : contre la densification du centre-ville au détriment des espaces verts	Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 4.
Obs			X				X		X		X			M Rietmevel : opposition au projet. Nuit au caractère résidentiel	Il convient de se référer aux réponses formulées

Thèmes		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	Avis et commentaires techniques de la mairie		
←-Observations		Concertation préalable	Hauteur des bâtiments	Circulation douce	Densification-Logement sociaux	Cadre de vie et environnement Végétalisation-Espaces verts	Expropriation	Parking-stationnement circulation	Cout, Impôts Economie du projet	Bétonnage	Commerces	Opposition au projet	Favorable	Hors sujet			
Obs 312	Courriers ou mails		X	X				X			X						Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 2, 3, 7 et 10.
Obs 313			X					X			X						Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 4 et 7.

Thèmes		1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	1	1	1	Avis et commentaires techniques de la mairie		
← Observations Courriers ou mails		Conciliation préalable	Hauteur des bâtiments	Circulation douce	Densification-Logement sociaux	Cadre de vie et environnement Végétalisation-Espaces verts	Expropriation	Parking-stationnement circulation	Cout, Impôts Economie du projet	Bétonnage	Commerces	0	1	1	1	Commentaires		
																Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.		
Obs 314		X	X	X	X								X					Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 2, 3 et 4.
Obs 315					X								X					Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 4.
Obs 316				X	X	X	X				X							Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 4, 5, 6 et 10.
Obs 317													X					Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 4.
Obs 318					X								X					Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 4.
Obs 319		X		X	X	X	X	X	X		X							Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 2, 4, 5, 6, 7 et 9.

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Commentaires			Avis et commentaires techniques de la mairie	
	Conciliation préalable	Hauteur des bâtiments	Circulation douce	Densification-Logement sociaux	Cadre de vie et environnement Végétalisation-Espaces verts	Expropriation	Parking-stationnement circulation	Cout, Impôts Economie du projet	Bétonnage	Commerces	Opposition au projet	Favorable	Hors sujet	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.			
→-Observations Courriers ou mails																	
Obs 320			X	X					X	X						<p>projets vont sortir de terre : quartier de l'hôpital (2 fois plus grand) et la quartier de Corbeville qui proposera 30 fois plus de logements. Quel intérêt à ce projet, si ce n'est dénaturé l'essence même d'Orsay ; la suppression du parking, la durée des travaux qui va durer 3 à 4 ans, sont autant de freins à venir, sans parler de la baisse de fréquentation des commerces.</p> <p>Ne serait-il pas là une opportunité de stopper ce projet bétonneux et proposer une revégétalisation avec un programme à l'échelle du cœur de cette ville qu'on adore en lieu et place de La Poste, et où il fait bon vivre ? Aux vues de tous ces arguments, je ne vois pas en quoi ce projet est considéré d'utilité publique alors que le but de cette manœuvre est manifestement de permettre l'expropriation d'Orcéens de longue date pour la réalisation de ce programme.</p> <p>Mme Faggon : Pas d'utilité publique. à rajouter de l'offre au prétexte d'atteindre des objectifs déjà atteints et même bientôt largement dépassés. aucune utilité publique à mettre en difficulté les commerçants (avec des travaux longs en sorte de crise sanitaire où les clients ne seront pas encouragés à venir faire leurs courses en centre-ville) et supprimer des commerces utiles (magasin de cycles par exemple). comment qualifier la mise en valeur du patrimoine en l'enfermant au sein d'immeubles de 15 mètres de hauteur, les rendant insignifiants au milieu. l'aménagement de liaisons douces, un projet qui ne prévoit rien pour les cyclistes dans le contexte actuel. supprimer un flot de fraîcheur et imperméabiliser des sols, faire disparaître des arbres et donc un écosystème ne peut en aucun cas être considéré d'intérêt public</p>	Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 3, 4 et 10.
Obs 321				X						X						<p>M. Maufroy : Le projet de réaménagement urbain proposé par la mairie actuelle est de qualité architecturale et programmatique médiocre sans ambition concernant le développement durable se limitant au strict minimum réglementaire ignorant les enjeux à venir d'une conception bas carbone.</p> <p>Transformer et réutiliser serait certainement plus bénéfique que de démolir pour reconstruire plus dense qu'auparavant. La transformation d'un cœur de ville doit être une opération exemplaire mettant en avant le caractère spécifique des lieux, sans modifier les équilibres urbains. La faible densité construite et la végétation existante des espaces privés actuels, caractéristiques du centre d'Orsay situé à l'écart de l'artère principale contrairement aux communes voisines, doit être préservé et mis en valeur privilégiant</p>	Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 5.

Thèmes	Commentaires										Avis et commentaires techniques de la mairie				
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10					
← Observations Courriers ou mails	Conception préalable														
	Hauteur des bâtiments														
	Circulation douce														
	Densification-Logement sociaux														
	Cadre de vie et environnement Végétalisation-Espaces verts														
	Expropriation														
	Parking-stationnement circulation														
	Cout, Impôts Economie du projet														
	Bétonnage														
	Commerces														
	Opposition au projet														
	Favorable														
	Hors sujet														
Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.	<p>Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p>														
Obs 325	<p>suffisante pour une « dynamisation ». Densifier un centre-ville offrant déjà une circulation malaisée (routes étroites et tortueuses, beaucoup de sens unique) La présence de beaucoup d'écoles et d'activités de jeunes aussi apporte des périodes d'engorgements et beaucoup de piétons, de poussettes, de vélos. Les rues étant déjà trop étroites pour les voitures, prétendre mettre en place une vraie offre de circulations douces qui dépasse le seul périmètre de la construction, est une gageure. Au niveau des circulations, un projet de cette importance ne peut s'insérer dans l'existant. avec 80 logements, le nombre de nouveaux habitants arrivant dans ces immeubles dépassera le nombre d'habitants des maisons voisines</p> <p>Mme Gandoux et M Remy : inadéquation du projet avec certains dysfonctionnement identifiés par la mairie. l'image vieillissante du centre-ville dénoncée par la mairie est un caractère, hautement subjectif et complètement discutable. introduire des bâtiments de 15m de haut ne respecte pas les codes architecturaux des bâtiments historiques d'Orsay. chercher à résoudre l'enclavement de l'actuel îlot de la Poste sans traiter le problème de son accessibilité depuis l'extérieur du centre-ville est insuffisant. Le projet de la mairie va conduire à augmenter la densité en habitations du centre-ville, réduire notablement le nombre de places de stationnement, les accès routiers à ce cœur de ville complètement congestionnés en heures de pointe ne seront pas élargis et le plan de circulation ne sera pas modifié ; en outre, les sorties du (des) parking(s) souterrain(s), contribueront à compliquer la circulation, la circulation piétonne à l'intérieur de l'îlot est améliorée uniquement sur un axe Nord-Ouest / Sud-Est par une voie très ombragée. L'axe de circulation Sud-Ouest / Nord, qui est l'axe naturel pour la venue des étudiants de la rue Fleming sur la place, n'a pas été privilégié par ce projet. l'utilisation des vélos reste incertaine car aucun engagement de la mairie n'est présent dans ce projet pour le stationnement des vélos Concernant le manque d'espaces publics qualitatifs et d'espaces verts, le projet n'est qu'un projet immobilier, traversé par un chemin "végétalisé", sans arbre de pleine terre. La finalisation de ce projet aboutira à une augmentation de l'imperméabilisation des sols, ce qui est contraire aux objectifs du SDRIF en matière d'environnement. le projet, tel qu'il est présenté, ne permet aucunement de justifier</p>										Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 3, 4, 5 et 7.				

Thèmes	Commentaires											Avis et commentaires techniques de la mairie			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1		1	1	2
←-Observations Courriers ou mails	Concertation préalable														
	Hauteur des bâtiments														
	Circulation douce														
	Densification-Logement sociaux														
	Cadre de vie et environnement Végétalisation-Espaces verts														
	Expropriation														
	Parking-stationnement circulation														
	Cout. Impôts Economie du projet														
	Bétonnage														
	Commerces														
	Opposition au projet														
	Favorable														
	Hors sujet														
Obs 326						X						X			
Obs 327												X			
Obs 328													X		
Obs 329														X	
Obs 330															X

Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.

d'une redynamisation du commerce de proximité.
La suppression du parking de la Poste, que tout Orcéen sait être bondé, comme tous les autres parkings du centre-ville (Kempen, la Futale), ne peut que pousser les potentiels clients à se rendre dans des lieux où se stationner n'est pas un problème (Jlis 2, Grand Frais). Il est illusoire de penser que tout le monde est capable d'utiliser un vélo ou simplement marcher pour aller dans le centre-ville.

Mme Poirier : contre la DUP, inacceptable d'exproprier les derniers propriétaires et en particulier le Dr Michaud.
Stop au bétonnage.

M Luys : défavorable à la DUP. Ne présente pas d'urgence à réaliser ni un intérêt pour les Orcéens. Disproportion de construire 86 logt... les commerces seront fortement impactés et certains ne survivront pas. La préservation des anciennes bâtisses n'est pas garantie

Mme et M Simonneau : l'apport d'une offre de logements sociaux et familiaux, la redynamisation commerciale de ce secteur ne doivent pas être déclarées d'utilité publique.

M Alessio : opposé au projet. le centre-ville d'Orsay est déjà chargé en logements. Il arrive à saturation et ce projet va aggraver les choses. La hauteur des immeubles prévus (15 mètres), en matière de commerces, le centre-ville dépasse déjà la capacité d'acceptation de nouveaux commerces, vu le nombre de locaux commerciaux actuellement inoccupés. Exproprier des propriétaires ayant des maisons de caractère avec grand jardin arboré dans cette zone pour effectuer une opération immobilière inutile et non désirée par la population est tout à fait scandaleux.

Il faut arrêter ce projet qui va dans le sens de la destruction du centre-ville historique d'Orsay sans apport véritable au bénéfice des Orcéens. Il est clair que le départ de la Poste d'Orsay aurait permis de créer une petite place de centre-ville, avec une fontaine, des bancs, quelques arbres et ainsi aérer cette partie du cœur de ville. Il n'était pas nécessaire d'envisager ce projet pharaonique dont la ville d'Orsay n'a absolument pas besoin. ,

La question des parkings a été très mal traitée dès le début et conduira inévitablement à une impasse, en bloquant toute circulation.

M Faggion : Je suis convaincu qu'aucun des points de la déclaration d'utilité publique ne peut être qualifié d'utilité publique. En

Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 6.

Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 10.

Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 4 et 10.

Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 2, 4, 5, 6, 7 et 8.

Thèmes		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Avis et commentaires techniques de la mairie			
←-Observations COURTIER		Concentration préalable	Hauteur des bâtiments	Circulation douce	Densification-Logement sociaux	Cadre de vie et environnement Végétalisation-Espaces verts	Expropriation	Parking-stationnement circulation	Cout, Impôts Economie du projet	Bétonnage	Commerces	Opposition au projet	Favorable	Hors sujet			
Obs 331				X	X						X						Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 3, 4 et 10.
Obs 332			X				X				X						Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 3, 7 et 10.
Obs 333								X			X						Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 3, 7 et 10.
Obs 334			X	X	X		X	X		X							Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 3, 4, 5, 7, 9 et 10.

Thèmes		1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	1	1	1	Avis et commentaires techniques de la mairie		
← Observations Courriers ou mails		Concentration préalable	Hauteur des bâtiments	Circulation douce	Densification-Logement sociaux	Cadre de vie et environnement Végétalisation-Espaces verts	Expropriation	Parking-stationnement circulation	Cout, Impôts Economie du projet	Bétonnage	Commerces	Opposition au projet	Favorable	Hors sujet	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.			
Obs 335			X				X			X								je trouve qu'Orsay n'a pas bétonné si on se compare à Massy ou même à Palaiseau Le nombre de logements prévu n'est pas si important, il va assurer une certaine vie au centre qui est parfois déserté, je prends l'exemple d'un dimanche après-midi. Assurer l'attractivité de notre centre-ville sinon on risque de voir mourir ce qui reste des commerces. La disparition du stationnement peut être compensée par l'agrandissement du stationnement de Kempen mais aussi par une culture de ville qui encourage les déplacements doux et le transport en commun, très accessible Mme Strauss : le projet présenté ne peut pas dynamiser le centre-ville. Il est difficile de s'y rendre ni en voiture car il n'y a souvent pas de place pour se garer. Il faudrait apporter des services et/ou des équipements pour faire revenir la population en centre-ville. Orsay mérite un centre-ville calme, accueillant et vert, un quartier qui donne envie de venir
Obs 336		X	X	X	X				X		X							Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 2, 3, 4, 5 et 9.
Obs 337		X	X	X					X		X							Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 2, 3, 4 et 9.

Thèmes		1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	1	1	1	Avis et commentaires techniques de la mairie						
←--Observations		Concentration préalable	Hauteur des bâtiments	Circulation douce	Densification-Logement sociaux	Cadre de vie et environnement Végétalisation-Espaces verts	Expropriation	Parking-stationnement circulation	Cout Impôts Economie du projet	Bétonnage	Commerces	Opposition au projet	Favorable	Hors sujet	Commentaires			Avis et commentaires techniques de la mairie				
Obs 341																						
Obs 342			X	X			X				X											Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 3, 4, 7 et 10.
Obs 343												X										Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 10.
Obs 344			X		X																	Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 3, 5 et 7.

Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.

immeubles. En particulier, la suppression des jardins contribuera à l'imperméabilisation des sols : ce n'est pas écologique ! pas donner carte blanche à un opérateur privé pour la construction de logements qui ne financera aucun équipement public. préférons un projet qui dynamisera le commerce local, alors que le projet actuel va le pénaliser pendant la durée des travaux, soit au moins 3 ans

M Foss : idem obs 280

Mme le Borgne Bénédicte: ce projet n'a pas de caractère d'utilité publique
certains points paraissent incohérents, et induisent en erreur nos concitoyens ou tendent à montrer que l'on cherche par tous les moyens à trouver une utilité publique à un simple projet immobilier privé.
Absence d'aménagement cyclable.
imperméabilisation des sols
Aucune amélioration de l'accessibilité
La suppression du parking de la poste réduira l'attractivité du cinéma et de la salle de spectacle pour les personnes venant des quartiers les plus éloignés d'Orsay, Cet argument ne peut justifier l'utilité publique du projet.
Aucune amélioration de l'attractivité commerciale.
La place publique n'est qu'un faire-valoir dans un projet immobilier privé pour justifier d'une utilité publique permettant des expropriations dont un service public : la Poste dont rien n'assure dans le projet qu'elle se réimplantera dans le secteur.

M Le Bourtais : ne désire pas que soit déclaré d'utilité publique.
grandes réserves concernant le projet d'aménagement, plus d'inconvénients que d'avantages. ne pourra permettre une redynamisation commerciale car elle diminue les surfaces disponibles pour les commerces. ne valoriserait pas non plus le patrimoine existant puisqu'elle le cacherait derrière de hauts immeubles. Enfin, elle ne prévoit pas d'aménagement de liaisons douces, au contraire, elle supprime un espace de verdure.

M Cotton : Avis défavorable
Rien dans le projet d'aménagement ne tient réellement compte des contraintes environnementales et notamment du réchauffement climatique : obsession sur le stationnement des automobiles en

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	1	1	1	3	Avis et commentaires techniques de la mairie	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	1	1	1	3	Commentaires	
→-Observations Couriers ou mails	Concentration préalable	Hauteur des bâtiments	Circulation douce	Densification-Logement sociaux	Cadre de vie et environnement Végétalisation-Espaces verts	Expropriation	Parking-stationnement circulation	Cout, Impôts Economie du projet	Bétonnage	Commerces	Opposition au projet	Favorable	Hors sujet	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.			
Obs 345			X	X	X							X		surface ou en R-1, grande dalle en plein soleil. Imperméabilisation et végétalisation Plutôt qu'une dalle, une halle abritée de préférence majoritairement construite en bois Des mots mais pas de plan pour les circulations douces Programmation en matière de logement social Mme Tarif : j'adore ma ville et c'est pour cela que je souhaite qu'elle continue à se développer, à accueillir de nouveaux orcéens et à s'embellir. il viendrait remplacer un centre triste et laid (la Poste, quelle verrue) par une place publique qui manque cruellement dans notre ville. La localisation de ces logements est exceptionnelle, en cœur de ville, proche des commerces, des écoles, du collège, du lycée, des bâtiments culturels, du parc Boucher (bel flot de verdure), et non loin du RER surtout avec la nouvelle sente. Mme de Morais : pas favorable à la densification immobilière			
Obs 346										X				Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 3, 4 et 5.			
Obs 347			X	X						X	X			Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 3, 4 et 10. M Horvyn : CONTRE la DUP l'apport d'une offre de logements sociaux et familiaux, la redynamisation commerciale, l'aménagement de liaisons douces et la valorisation du patrimoine classé ne doivent pas être déclarés d'utilité publique. la taille et la longueur du chantier auront pour principal effet d'affaiblir davantage les commerces. les liaisons douces sont absentes du projet. Pire, le seul magasin de cycles d'Orsay sera supprimé par ce projet. le patrimoine classé comme "remarquable" ne sera pas valorisé. le lieu choisi pour cette offre de logement me semble complètement inapproprié			
Obs 348			X	X										Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 3, 4 et 7. M Lucas : Ce projet ne répond à aucun impératif de densification en termes de logements. La loi exige 25% de logements sociaux. Avec le seul projet de construction sur le plateau du Moulon, nous serons largement au-dessus de ce que la loi demande. Aucune ébauche de circulation n'est mentionné dans ce dossier, alors que le centre-ville est déjà saturé par le trafic automobile, ce projet amènera encore plus de nuisances avec l'apport supplémentaire de véhicules des nouveaux habitants. La suppression de l'actuel parking			

Thèmes		1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	1	1	1	Avis et commentaires techniques de la mairie		
← Observations		Concertation préalable	Hauteur des bâtiments		Circulation douce	Densification-Logement sociaux	Cadre de vie et environnement Végétalisation-Espaces verts	Expropriation	Parking-stationnement circulation	Cout, Impbts Economie du projet	Bétonnage	Commerces	Opposition au projet	Favorable	Hors sujet	Commentaires		
																		Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Obs 349				X		X		X			X							de la Poste et la nécessité de places de stationnement augmenteront encore plus la saturation du centre-ville. Ce projet va augmenter la précarité et la pérennité des commerces actuels. Il existe un commerce de cycles installé dans un bâtiment destiné à être démolit, retrouvera t'il un nouvel emplacement. Ce projet, dans son état actuel, est donc caduque et obsolète et devrait être revu en profondeur en tenant compte également du foncier construit par Paris Saclay .
Obs 350												X						
Obs 351												X						Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 3, 5, 7, 9 et 10.
Obs 352										X								Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 2.
Obs																		
Obs																		Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 9.
								X										Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 9.

Thèmes		1	2	3	4	5	6	7	8	9	Commerces	Opposition au projet	Favorable	Hors sujet	Commentaires		Avis et commentaires techniques de la mairie	
← Observations	Courriers ou mails																	
	Concertation préalable																	
	Hauteur des bâtiments																	
	Circulation douce																	
	Densification-Logement sociaux																	
	Cadre de vie et environnement																	
	Végétalisation-Espaces verts																	
	Expropriation																	
	Parking-stationnement circulation																	
	Cout, Impôts Economie du projet																	
	Bétonnage																	
	Commerces																	
	Opposition au projet																	
	Favorable																	
	Hors sujet																	
Obs 357					X	X	X		X	X								Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 4, 5, 6 et 9.
Obs 358		X	X	X					X	X								Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 2, 4, 7 et 9.

commerciale prévue dans le projet est inférieure à celle disponible actuellement. Et quelle solution est envisagée pour la pérennité des commerces existants dont l'emplacement est directement visé par la démolition/reconstruction ? Aménagement de liaisons douces - sente piétonne végétalisée d'environ 1 130 m2 : Depuis plusieurs années on ne peut que constater, sur la commune d'Orsay, la destruction d'espaces verts au profit de construction d'immeubles. Pas ou trop peu de pistes cyclables sécurisées mises en place sur la commune. A titre d'exemple, les automobilistes et cyclistes partagent la même voie sur la rue de Versailles, rue principale reliant Orsay au plateau, empruntée notamment par de nombreux bus. Imperméabilisation des sols. Expropriation des personnes qui ont construit leur vie dans un logement, un cœur de ville, ne me paraît pas d'utilité publique. Le projet cœur de ville, dans sa configuration actuelle, ne me paraît pas d'utilité publique car il ferait perdre tout son caractère à Orsay et entraînerait de nouvelles suppressions d'espaces verts existants, véritables îlots de fraîcheur, allant ainsi à l'encontre de toutes les recommandations environnementales.

Mme Bauzon : Je m'oppose à la DUP. en quoi c'est une utilité publique d'exproprier des personnes pour réaliser un projet qui va à l'encontre de ce que font les communes ces derniers temps. elles cherchent à replanter des arbres et à recréer des îlots de verdure dit de "fraîcheur". destruction de mètres carrés de verdure pour les transformer en béton, certaines personnes expropriées sont le plus ancien médecin de la ville qui malgré son âge avancé à continuer à exercer même pendant pandémie et le propriétaire qui loue son font de commerce (donc très utile pour les déplacements "doux").). pour quoi validé un projet de bétonnage verdure alors que la place de l'hôpital est déjà bétonnée

M Boue : riverain de l'yvette, je suis un témoin privilégié des crues de plus en plus fréquentes de la rivière. La bétonisation à outrance fait partie des causes de ces événements, c'est pourquoi le projet "îlot poste" ne me plaît pas du tout. D'autres terrains en centre-ville, déjà imperméabilisés seraient plus propice à un projet immobilier comme celui qui sera laissé vacant par l'hôpital d'Orsay. Dans le projet "îlot poste", je ne souscrit pas non plus au nombre trop

Thèmes		1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	1	1	1	3	Avis et commentaires techniques de la mairie	
←--Observations Courriers ou mails		Concentration préalable	Hauteur des bâtiments	Circulation douce	Densification-Logement sociaux	Cadre de vie et environnements Végétalisation-Espaces verts	Expropriation	Parking-stationnement circulation	Cout, Impôts Economie du projet	Bétonnage	Commerces	Opposition au projet	Favorable	Hors sujet	Commentaires		Avis et commentaires techniques de la mairie	
Obs 359				X	X		X			X	X	X						<p>important de logements. Cela amènera beaucoup de voitures et des problèmes de stationnement. Le nombre d'étages des immeubles sera trop important rendant le quartier trop dense, il ne sera plus aéré. Il manquera de verdure et ne sera plus agréable. Un projet moins ambitieux et plus "vert" me conviendrait mieux.</p> <p>Mme Guvonvarch: Je ne vois pas l'intérêt de construire 86 logements en plein centre d'Orsay. Cela conduit à bétonner un peu plus encore la ville qui a vu la construction au fil des ans de nombreux projets immobiliers. La ville n'est pas dimensionnée pour accueillir ces afflux de logements et perd peu à peu son identité et son charme. Dommage également les expropriations et la démolition de bâtiments anciens qui font partie du patrimoine architectural. Quid encore de la capacité des commerces du centre-ville à faire face pendant la longue période de travaux, commerces déjà très fortement mis à mal par la crise sanitaire. Impression d'une ville en manque de dynamisme.</p> <p>Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 4, 6, 9 et 10.</p>
Obs 360		X		X	X						X	X	X					<p>M Escande: La rénovation du centre-ville fait l'objet d'enjeux importants qui sont positifs pour la ville. Le centre-ville d'Orsay n'est actuellement pas très séduisant avec le bâtiment de la Poste posé comme une verrou, un parking étonnamment caché le long de ce bâtiment, des poubelles à peine dissimulées. Important d'améliorer l'attractivité commerciale du centre pour l'animation de la cité et pour permettre une offre de proximité minimisant les déplacements. Important d'anticiper la fermeture de l'hôpital et la perte de clients pour les commerces du quartier. une place « majoritairement minérale » pour des raisons d'utilisation polyvalente de l'espace public. Il serait intéressant de préciser et de protéger le « minoritairement végétal » de façon à ce que les espaces verts supprimés soient intégralement compensés et améliorés. Avec la crise du logement dans la région, il est nécessaire de créer de nouveaux logements. Il serait d'ailleurs pertinent d'arrêter d'artificialiser des sols dans les zones agricoles voisines : le projet de centre-ville s'inscrit pleinement dans cette logique : il est plus efficace et pertinent de densifier les centres villes tout en les concevant résiliant au changement climatique. Le projet a évolué, influencé par les demandes des habitants. Il semble important que les citoyens</p> <p>Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 1, 4, 5 et 10.</p>

Thèmes		1	2	3	4	5	6	7	8	9	1	1	1	Avis et commentaires techniques de la mairie			
← Observations		Concentration préalable	Hauteur des bâtiments	Circulation douce	Densification-Logement sociaux	Cadre de vie et environnement Végétalisation-Espaces verts	Expropriation	Parking-stationnement circulation	Cout, Impôts Economie du projet	Bétonnage	Commerces	Opposition au projet	Favorable	Hors sujet			
Obs 361			X	X	X						X	X			Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 2, 3, 4 et 10.		
Obs 362															Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 4, 5 et 6.		
Obs 363					X	X	X				X				Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 4, 5 et 6.		
Obs 364											X						
Obs 365											X						
Obs 366					X						X				Il convient de se référer à la réponse formulée au		

Thèmes		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	Avis et commentaires techniques de la mairie	
→ Observations Couriers ou mails		Concrétion aréalaie	Hauteur des bâtiments	Circulation douce	Densification-Logement sociaux	Cadre de vie et environnement Végétalisation-Espaces Verts	Expropriation	Parking-stationnement circulation	Cout, Impôts Economie du projet	Bétonnage	Commerces	Opposition au projet	Favorable	Hors sujet	Commentaires	
Obs 372					X						X					Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Obs 373					X											du stationnement, sont délicats. La délocalisation de la Poste, service public de la plus haute importance s'il en est, est un mauvais signal envoyé en direction des plus fragiles. Un programme immobilier d'envergure sera initié par la Mairie en lieu et place de l'Hôpital. Nous avons déjà le quota légal de logt sociaux. La surface commerciale prévue par le projet (1.050 m2) est moindre que la surface commerciale actuelle Mime Clouet : Non je ne souhaite pas voir exproprier des gens et des jardins pour construire des immeubles. ce n'est pas d'utilité publique de construire des logements sociaux, sachant qu'Orsay est déjà à 25 % et qu'il pourrait y en avoir à la place de l'hôpital, cela détruira des jardins et imperméabilisera des sols, ce n'est pas écologique, ne financera aucun équipement publique, c'est donner carte blanche à un opérateur privé, ça ne dynamisera pas le commerce, au contraire ils seront pénalisés pendant 3 ans. Choquée par la main mise sur nos espaces vitaux de la part de DAVID ROS Il a déjà organisé le bétonnage systématique de plusieurs lieux de la ville. C'est affreux M Clouet : Idem Obs N°372
Obs 374		X	X	X		X	X			X	X					Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 4, 5 et 10. Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 2,3,4, 6, 7 et 10.

Thèmes		1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	1	1	1	3	Avis et commentaires techniques de la mairie	
← Observations		Concertation préalable	Hauteur des bâtiments	Circulation douce	Densification-Logement sociaux	Cadre de vie et environnement Végétalisation-Espaces verts	Expropriation	Parking-stationnement circulation	Cout, Impôts Economie du projet	Bétonnage	Commerces	Opposition au projet	Favorable	Hors sujet	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.			
Obs 375												X						publique car elle ne réduit pas significativement le temps de déplacement à pied en centre-ville.
Obs 376		X		X			X	X				X						Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 2, 4, 6 et 7.
Obs 377					X							X						Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 5.

Thèmes		Commentaires											Avis et commentaires techniques de la mairie					
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	1	1	1	1	1	2	3	
← Observations Couriers ou mails		Concentration préalable	Hauteur des bâtiments	Circulation douce	Densification-Logement sociaux	Cadre de vie et environnement Végétalisation-Espaces verts	Expropriation	Parking-stationnement circulation	Cout, Impôts Economie du projet	Bétonnage	Commerces	Opposition au projet	Favorable	Hors sujet	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.			
Obs 378					X	X						X						Je souhaiterais vous faire part d'une double inquiétude ... Inquiétude écologique et Inquiétude architecturale. M Michaut : nous avons rencontré l'enquêteur public pour lui faire voir et entendre nos remarques quant à l'actualité de ce projet, projet qui touche de près les propriétés de la famille MICHAUT. FAIRE SAVOIR LES DUREES LONGUES DONNER A COMPRENDRE Connaître, faire connaître - faire et fabriquer - Donner à comprendre. Nous avons évoqué le devenir des propriétés MICHAUT et les activités qui pourraient s'y maintenir. La famille MICHAUT porte elle aussi un projet d'animation au Centre de la ville avec la création d'une Maison de la promotion des connaissances souligné par une résidence scientifique internationale dont les utilisatrices (chercheuses, enseignantes, doctorats, seraient amenées, en plus d'y résider ponctuellement à animer des interventions de vulgarisation scientifiques tournées vers la population au cœur de la ville. LA RELATION ACQUEREUR VENDEUR sur les propriétés visées par la DUP. Nous avons aussi évoqué l'actualité récente émise par la Mairie : l'offre d'achat hors contexte de la DUP (courrier édité par la Mairie d'Orsay en date du 30 novembre et d'un courrier portant une offre d'achat de la part de l'EPFIF) présentant une premier offre d'acquisition. Ce courrier présente 2 offres d'achat suivant un découpage des propriétés qui reste à commenter par les deux parties (acheteur et vendeur) Ce courrier n'a pas lieu d'être présenté ici publiquement mais est tenu à la disposition de M. le Préfet. LE PROJET IMMOBILIER le projet d'aménagement porté par DREAM et choisi par la mairie nous apparaît être nécessaire à la qualité du logement mais : la densité des bâtiments semble non raisonnable, la végétalisation est laissée en portion congrue, Un bâtiment en moins pour certains dans le projet immobilier pourra améliorer la création pour tous d'un jardin central pour la science et la connaissance. UNE RELATION SUR LA DUREE Nous restons dans l'attente de documents à jour et aux intitulés légaux pour formuler lors d'un prochain rendez-vous notre réponse, et présenter nos perspectives pour accompagner cet aménagement
																		Il convient de se référer aux réponses formulées aux thèmes 5 et 6.

Grille de dépouillement des observations recueillies, selon les thèmes retenus, lors de l'enquête publique portant sur la déclaration d'utilité publique et parcellaire de l'ÎLOT DE LA POSTE à ORSAY

NB : Les thèmes retenus figurent en abscisse et les observations, courriels ou courriels figurent en ordonnée. Une croix est portée au regard de chaque observation ou courrier lorsque le thème retenu y est évoqué.

Thèmes	Commentaires													Avis et commentaires techniques de la mairie			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	1	1	1	3				
← Observations Courriers ou mails	Concentration préalable																
	Hauteur des bâtiments																
	Circulation douce																
	Densification-Logement sociaux																
	Cadre de vie et environnement Végétalisation-Espaces verts																
	Expropriation																
	Parking-stationnement circulation																
	Cout. Impôts Economie du projet																
Bétonnage																	
Commerces																	
Opposition au projet																	
Favorable																	
Hors sujet																	
Obs P1																	
Obs P2																	
Obs P3																	
Obs P4																	
Obs P5																	
Obs P6																	
Obs P7																	
Obs P8																	

intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.

Mme Zg... Fatima : Le projet présenté par la mairie ne répond pas du tout aux besoins des Orcéens et des commerçants.

M ou Mme Dumas : non à la suppression du parking. C'est la fin de la ville d'Orsay si on ne plus se garer.

M Amar : Plutôt que de bâtir toujours plus de logt en centre-ville déjà surchargé aux heures de pointes, il vaudrait mieux valoriser les espaces verts existants et construire d'avantage en périphérie. La concentration des habitations en centre-ville ne rendra pas le cœur de ville plus attractif à mon avis.

Illisible : Non et NON pour les projets, Orsay est déjà surchargé, il faut au contraire dégager le centre-ville, il n'y a pas beaucoup de places de parking déjà en ce moment.

M CHAMPETIER président de l'ASEOR : l'association rappelle la genèse du projet urbain, émet des remarques sur la DUP :
Objet de l'enquête, l'utilité publique de ce projet, indique que c'est une catastrophe écologique, sans utilité publique à construire des logements sociaux, que le taux de 25% est atteint sur la commune d'Orsay, pas d'intérêt économique (les commerces, le stationnement, problème de parking, la suppression de la végétation, l'expropriation du cabinet médical. Elle évoque l'aspect financier, le cout pour la commune.

illisible : pas d'expropriation car je ne veux pas de ce projet de béton et de logt à outrance.

M Caillot : il y a, peut-être des travaux à faire, mais surement démolir des pavillons intéressants qui donnent un peu de caractères au centre d'Orsay.

illisible : Non à la suppression du parking de la poste et non aux logt supplémentaires.

<p>aux thèmes 1, 4, 6, 7, 9 et 10.</p>	<p>rarement en conformité avec l'art 17 de la déclaration des droits de l'homme de 1789 (l'indemnité devant être juste et préalable) et la nécessité publique invoquée dans ce même art 17. Y a-t-il nécessité d'en venir à ces expropriations pour la réalisation d'un projet d'urbanisme municipal, confié pour bonne part à une société privée ? Perte du charme d'un centre bourg Densification désastreuse et bétonisation Disparition d'un parking situé en centre-ville à proximité des commerces et services de proximité Inanité de l'argument souvent avancé selon lequel le projet prévoit la construction d'un nombre de logts (96) dont sociaux. projet est contesté par de nombreux Orocéens qui ont été consultés moins sur la nécessité du projet que sur un choix biaisé et limité cette demande de cessabilité de certaines parcelles privées au profit d'une entreprise de promotion immobilière privée n'est destinée qu'à la réalisation d'un projet d'urbanisme très contestable et très contesté.</p>								
<p>Il convient de se référer à la réponse formulée au thème 10.</p>	<p>M. Barrier : Idem Obs N°61</p>		<p>X</p>					<p>Obs P62</p>	

PRÉFECTURE DE L'ESSONNE

[Signature]
ANNEXE 7
Vice-Président
YVES MATHIEU

COMMUNE DE ORSAY

REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE OU DE CONSULTATION DU PUBLIC

N° 1

- Installations classées pour la protection de l'environnement (autorisation environnementale)
- Installations classées pour la protection de l'environnement (enregistrement)
- Projets relatifs à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (autorisation environnementale)
- Permis de construire
- Autorisation de défrichement
- Dérogation « espèces et habitats protégés »
- Autres procédures impactant l'environnement
- Déclaration d'utilité publique et/ou ~~particulaire~~
- Divers

DUP

Relatif à : *Projet d'aménagement de l'Îlot de la Poste en centre ville d'ORSAY*
Demande de Déclaration d'utilité Publique

À cocher le cas échéant, reprise d'enquête après suspension enquête complémentaire

Handwritten text in a rectangular box, possibly a signature or name, located in the top left corner.

Faint, illegible text centered on the page.

Large block of very faint, illegible text in the center of the page.

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

No 2

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers Déclaration d'Utilité Publique

DUP

relatif à : Projet d'aménagement de l'Abord de la Poste en centre-ville d'Orsay - Demande de déclaration d'utilité publique

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT

ESSONNE

COMMUNE

ORSAY

Vu le Commissaire Enquêteur

Yves MAËNHAUT

N°3

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers **DUP**

relatif à : **Projet d'aménagement
de l'Éclat de la Poste en
Centre - ville d'Orsay
Demande de déclaration d'utilité
publique**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT

ESSE-UNE

COMMUNE

ORSAY

Vu le Commissaire Enquêteur

Yves MAËRNAULT

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

no 4

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à :

DUP

Projet d'aménagement de l'élaboré de la
Poste en centre-ville d'Orsay. Demande
de déclaration d'utilité publique

ANNEXE 8

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Vu le Commissaire enquêteur

COMMUNE D'ORSAY

Yves MAHWARD

QUARTIER CENTRE-VILLE

ÎLOT DE LA POSTE



DOSSIER D'ENQUÊTE PRÉALABLE
A LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

12-11-14

PRÉFECTURE DE L'ESSONNE

Vu le Commissaire Enquêteur
ANNEXE 9
Yves BRÉNIHAUT

COMMUNE DE ORSAY

REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE OU DE CONSULTATION DU PUBLIC

N° 1

- Installations classées pour la protection de l'environnement (autorisation environnementale)
- Installations classées pour la protection de l'environnement (enregistrement)
- Projets relatifs à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (autorisation environnementale)
- Permis de construire
- Autorisation de défrichement
- Dérogation « espèces et habitats protégés »
- Autres procédures impactant l'environnement
- ~~Déclaration d'utilité publique~~ et/ou parcellaire
- Divers

Relatif à : projet d'aménagement de "l'île de la poste" en centre ville d'ORSAY

XXXX

À cocher le cas échéant, reprise d'enquête après suspension enquête complémentaire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT

ESSONNE

COMMUNE

ORSAY

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

M. le Commissaire Enquêteur

Yves MAÉHAUT

N° 2

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers **Parcelle**

relatif à : **Projet d'aménagement
de l'îlot de la Poste en centre
ville d'Orsay**

Orsay

ANNEXE 10
epf
ILE-DE-FRANCE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
COMMUNE D'ORSAY
QUARTIER CENTRE-VILLE

ÎLOT DE LA POSTE



DOSSIER D'ENQUÊTE PARCELLAIRE

ANNEXE 11

Monsieur MAËNHAUT Yves
Commissaire enquêteur

à

Monsieur RASTOIX Florent
Service urbanisme
Mairie d'Orsay

OBJET : PV de synthèse l'ilot de la Poste

Monsieur,

L'enquête relative au projet de DUP (Déclaration d'Utilité Publique) parcellaire de l'ilot de la Poste s'est terminée le 18 mars 2021 ;

J'ai récupéré les 4 registres sur la DUP et 2 registres sur le parcellaire le 20 mars 2021.

Vous trouverez ci-joint l'ensemble des observations déposées par les personnes sur tous les registres mis à leur disposition dans votre mairie ainsi que dans la boîte mail mise à disposition par la préfecture de l'Essonne à savoir :

- 195 observations sur les registres « DUP »
- 62 observations sur les registres « parcellaire »,
- 184 copies des mails reçus en préfecture
- aucun courrier reçu ou déposé en mairie,

Une synthèse des 2 enquêtes rappelle les observations formulées par les personnes qui ont écrit sur les registres sans distinction entre DUP et parcellaire.

Afin de me permettre de rédiger notre rapport dans les meilleures conditions, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir m'adresser un mémoire en réponse sur ces observations me faisant part de vos commentaires et avis.

Je vous serais donc gré de bien vouloir me l'adresser dans les meilleurs délais possibles, la célérité de votre réponse conditionnant en grande partie le respect du calendrier de fourniture de mon propre rapport.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Fait à Lardy le 12 avril 2021 (en 2 exemplaires)

Mr RASTOIX Florent
Mairie d'Orsay

Mr MAËNHAUT Yves
Commissaire enquêteur

Pris connaissance le 15 avril 2021

ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES PREALABLES
- A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE
- AU PARCELLAIRE
DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE
L'ILOT DE LA POSTE
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ORSAY

LES 10 THÉMES RETENUS PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Sommaire

1. THEME 1 : LA CONCERTATION.....	3
1.1. ANALYSE ET SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS ÉCRITES RELATIVES A CE THEME	3
2. THEME 2 : LA HAUTEUR DES BATIMENTS	4
2.1. ANALYSE ET SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS ÉCRITES RELATIVES A CE THEME	4
3. THEME 3 : LIAISONS DOUCES.....	5
3.1. ANALYSE ET SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS ÉCRITES RELATIVES A CE THEME	5
4. THEME 4 : DENSIFICATION – LOGEMENTS SOCIAUX.....	7
4.1. ANALYSE ET SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS ÉCRITES RELATIVES A CE THEME	7
5. THEME 5 : CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS - VEGETALISATION.....	9
5.1. ANALYSE ET SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS ÉCRITES RELATIVES A CE THEME	9
6. THEME 6 : EXPROPRIATION	13
6.1. ANALYSE ET SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS ÉCRITES RELATIVES A CE THEME	13
7. THEME 7 : PARKING – STATIONNEMENT - CIRCULATION.....	14
7.1. ANALYSE ET SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS ÉCRITES RELATIVES A CE THEME	14
8. THEME 8 : COUT, IMPOTS ECONOMIE DU PROJET	18
8.1. ANALYSE ET SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS ÉCRITES RELATIVES A CE THEME	18
9. THEME 9 : BETONNAGE.....	19
9.1. ANALYSE ET SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS ÉCRITES RELATIVES A CE THEME	19
10. THEME 10 : COMMERCES	20
10.1. ANALYSE ET SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS ÉCRITES RELATIVES A CE THEME	20

1. Thème 1 : La concertation

Ce thème a été plusieurs fois évoqué au cours de l'enquête. Des personnes ont reconnu que la concertation a eu lieu par contre, d'autres ont fait un commentaire pour donner leur désaccord.

1.1. Analyse et synthèse des observations écrites relatives à ce thème

Observation N°23 de « Illisible »

Le projet a été débattu en groupe de travail, proposé aux orcéens et choisi par eux, entre plusieurs esquisses.

Observation N°40 de M Lemoine :

D'où viennent ces résultats ? Sur lequel document s'appuie Monsieur le Maire pour légitimer le projet retenu ? Y a-t-il eut un rapport d'analyse sur la neutralité du questionnaire (par exemple, les questions n'offraient pas la possibilité d'une réponse différente que celles qui étaient proposées, on ne pouvait pas poursuivre l'enquête et valider notre réponse) ?

En ligne, il n'était pas possible de dire qu'aucun des projets présentés convenait.

Observation N°44 de M Maillard :

la concertation en 2016 avec les habitants par l'actuelle municipalité n'a démontrée aucunement une implication réelle des habitants dans son ensemble car peu de personnes ont participé à cette concertation.

Observation N°173 de M Jallat :

un projet de cette importance pour les générations futures aurait dû être élaboré en concertation avec les habitants, les commerçants, les professions libérales etc

Observation N°275 de Mme Hauquel :

Le centre-ville a besoin d'une nouvelle dimension mais il faut absolument une concentration sur l'équilibre global du projet, respectant verdure, logements, infrastructure et architecture. Un projet motivant qui ne réussira qu'avec une large concertation et un grand respect des atouts historiques et géographiques de la ville d'Orsay.

Observation N°276 de M Hauquel :

Moderniser le cœur de ville mais en respectant l'histoire, la faune et la flore et une harmonie en concertation avec tous les habitants et surtout les élus majorité et opposition

Observation N°288 de M Vilette :

Consultation menée en 2019 n'a recensé que 1000 réponses sur 11000 Orcéens

Observation N°P61 de Mme Roncin Berrier:

Projet contesté par de nombreux Orcéens qui ont été consultés moins sur la nécessité du projet que sur un choix biaisé et limité

2. Thème 2 : La hauteur des bâtiments

Ce thème a été une quarantaine de fois évoqué au cours de l'enquête. La majorité des personnes conteste la hauteur des nouveaux bâtiments dans un environnement dit « classé » et plus haut que les bâtiments voisins.

2.1. Analyse et synthèse des observations écrites relatives à ce thème

Observation N°25 de « Illisible »

Il a fallu pour augmenter le nb de logt, densifier le projet en créant un niveau supplémentaire.

Conséquence, si pour respecter la hauteur de l'ensemble, on a creusé et créé ce « trou » qu'il a fallu aménager.

Observation N°37 de Mme Biron :

Le projet est surdimensionné avec une architecture qui ne s'intègre pas à l'existant mitoyen (ex hauteur des bâtiments 15 m et toits terrasse)

Observation N°95 de M Gerstenmayer :

Entourer le patrimoine classé comme « remarquable » de la ville par des immeubles de 15 mètres de haut n'est pas la meilleure façon de le mettre en valeur

Observation N°97 illisible :

Il ne s'agit : ni d'une valorisation du patrimoine classé remarquable qu'il est prévu d'entourer d'immeuble de 15 m de haut.

Observations N°139, 140 et 145 de M et Mme Audon :

Suppression d'espaces verts remplacés par des immeubles de 15 m de hauteur dominant un site classé.

Observation N°142 illisible :

Manque d'unité architecturale, immeuble trop haut. Manque d'harmonie

Observation N°144 de Mme Viviande :

Constructions disproportionnées, surdimensionnées (15m de haut)

Observation N°154 et P59 de M et Mme Raphaël :

Quartier historique défiguré. Bâtiments rudimentaires de 15m de haut

Observation N°182 de Mme Laussel :

Certainement des immeubles plus hauts que prévus sur le projet (ce que permettra de faire la modif N° 2 du PLU),

Observation N°201 et 202 de M et Mme Edeline :

Construction d'immeubles inesthétiques et de grande hauteur

Observation N°264 de Mme Gidel :

Les nouvelles constructions ne doivent pas être plus élevées que celles existant de l'autre

côté de la rue.

Observation N°280 de M Foos :

On ne peut pas qualifier les immeubles de 15 m de haut comme un nouveau patrimoine "remarquable" dans notre commune

Observation N°282 de M Bergler

L'asphyxie du centre-ville par des constructions dont la hauteur n'est même plus mentionnée (ça fait quelle hauteur R+3+C ?) sur des rues qui sont étroites, les immeubles existants en face du crédit du nord, les plus hauts du quartier sont R+2+C.

Observation N°282 de Mme Joubert

La construction de bâtiments aussi hauts dans un espace exigus apporte une impression d'étouffement. Arrêtons de construire aussi haut, le nouveau monde est sur le plateau, gardons un rien d'histoire au centre

Observation N°336 de M de Benardi

Ce ne sont pas des immeubles de 15 mètres de haut qui permettront aux cyclistes et aux piétons de mieux circuler

Observation N°374 de Mme Levallois Ullmann

La construction des immeubles de 15m d'hauteur dans les jardins des propriétés remarquables ne les valorise pas du tout. Il n'y aura aucune harmonie.

Observation N°P53 à P54 M et Mme Audo

Suppression d'espaces verts remplacés par des immeubles de 15 m de hauteur dominant un site classé.

3. Thème 3 : Liaisons douces

Ce thème a été une quarantaine de fois évoqué au cours de l'enquête.

Les habitants d'Orsay réclament des liaisons douces mais pas uniquement dans l'ilot de la poste.

3.1. Analyse et synthèse des observations écrites relatives à ce thème

Observation N°97 Illisible

Ni d'aménagement de liaisons douces, car rien n'est prévu pour les vélos

Observation N°109 M Gressier

Améliorer les circulations douces dans Orsay

Observation N°120 M Belfont

Pourquoi une sente piétonne végétalisée permettant de rendre le site davantage traversable et accessible ? Est-ce vraiment d'utilité publique ?

Observation N°214 Mme Gombert

Construire des petites maisons de ville, piétonniser, végétaliser sans oublier les arbres

Observation N°229 Mme Mordret
Plus d'infrastructures pour les mobilités douces

Observation N°280 Mme Picinbono
Il n'apparaît pas dans ce projet un aménagement de "liaisons douces", loin de là

Observation N°286 M Midol-Monnet
Besoin de liaison douce

Observation N°290 M Chazan
Dynamiser le centre-ville, favorise les mobilités douces,

Observation N°291 Mme Joubert
Favoriser le vélo à tout prix est un sorte de jeunisme ou instaurer des services de minibus

Observation N°291 M Malleus
Un projet qui ne prévoit rien pour les cyclistes dans le contexte actuel ne peut être d'utilité publique.

Observation N°312 Mme Mordret
Sur le volet liaisons douces, je ne vois pas en quoi le projet sélectionné ajoute une meilleure offre.

Observation N°314 Mme Gandoux et M Remy
L'aménagement de liaison douce n'est pas prévu

Observation N°325 Mme
L'utilisation des vélos reste incertaine car aucun engagement de la mairie n'est présent dans ce projet pour le stationnement des vélos

Observation N°332 et 333 Mme et M Grosjean
La suppression du magasin de cycles n'est pas en soit un signal favorable au développement des mobilités douces

Observation N°342 Mme le Borgne
Absence d'aménagement cyclable

Observation N°361 M et Mme Chartier
L'aménagement des liaisons douces n'est pas non plus une réalité car ce projet ne prévoit rien pour les cyclistes et supprime en plus le magasin actuel de ventes de vélos

Observation N°374 Mme Levallois-Ullmann
La liaison des aménagements douces n'est pas d'utilité publique car elle ne réduit pas significativement le temps de déplacement à pied en centre-ville.

Observation N°P24 Docteur Holler
On nous parle d'aménagement de liaison douce. !! En centre-ville cela ne semble pas une priorité

4. Thème 4 : Densification – logements sociaux

Ce thème a été une centaine de fois évoqué au cours de l'enquête. Une grande majorité d'Orcéens indiquent que le quota des 25% est atteint. Certains rejettent les logements sociaux, d'autres demandent pourquoi construire à cet endroit alors que l'hôpital va disparaître, qu'il y a aussi des logements qui se construisent sur Corbeville, qu'il n'y a pas assez de structure pour accueillir les nouveaux habitants.

4.1. Analyse et synthèse des observations écrites relatives à ce thème

Observation N°3 M Champetier Président de l'association ASEOR

Le taux de 25% est atteint sur la commune d'Orsay, pas d'intérêt économique

Observation N°5 Illisible

Les constructions pour habitants sont déjà élevées sur la commune ?

Observation N°13 M Herpe

Le projet proposé ne consiste pas à réaliser enfin sur Orsay un réel centre-ville mais bien de construire à nouveau des immeubles locatifs

Observation N°18 M ou Mme Velghe

L'augmentation de 1500 logements sur Corbeville ne justifie pas la construction de 90 logements supplémentaire au centre-ville

Orsay dépasse déjà le quota de logements sociaux demandé par la loi SRU

Observation N°34 M Laneville

Il n'y a aucune utilité publique à construire des logements sociaux et familiaux à cet endroit. Orsay compte déjà plus de 26 % de logement sociaux (cotât largement atteint)

- Nous avons un meilleur emplacement pour cela sur le site de l'hôpital qui va être déménagé (les sols y sont déjà imperméabilisés, la proximité gare est meilleure).

Observation N°37 Mme Biron

Ces nouvelles constructions ne vont pas mettre en valeur le patrimoine dit remarquable - Orsay depuis des années a atteint son quota en logements sociaux (loi SRU 25 %). - plus de 1000 logements en quelques années et plus de 1500 logements à venir sur la zone de Corbeville

Observation N°93 M Huvey

Ma surprise de voir que l'on va détruire ces belles bâtisses qui font l'identité de Orsay. Même si certaines sont délabrées la rénovation est une solution mais pas la destruction. Beaucoup de nouveaux logements ont été construits ces dernières années. Les plus anciens, ne sont pas beaux et se dégradent beaucoup contrairement à ces belles demeures que l'on veut détruire.

Observation N°97 Illisible

Ni du site approprié pour des logt sociaux et familiaux, (quotas déjà atteint. il est prévu 1200 logt étudiant + 1590 log à Corbeville.

Observation N°112 Mme de la Bellière

Contre la densification car manque d'infrastructure, école par exemple.

Observation N°115 M Guillemant

Projet quelque peu démesurée. Trop de construction. Densité de population importante

Observation N°132 Illisible

Je suis totalement opposée à la construction de logements et la densification urbaine accrue. Quota atteint. Orsay doit rester pavillonnaire

Observation N°168 M Lauthier

On ne doit pas augmenter sa population en plein centre-ville et donc limiter le nombre de logements. Pourquoi des logements sociaux si la ville a dépassé son quota SRU?

Observation N°194 Illisible

Pas besoin de logt sociaux supplémentaires. Il y en aura à la place de l'hôpital.

Observation N°231 et 232 Mme et M Jouve

Pas de hauts immeubles et encore moins avec des logements sociaux

Observation N°264 Mme Gidel

Les nouvelles constructions ne doivent pas être plus élevées que celles existant de l'autre côté de la rue. Je suis contre le principe de logt qui ne profitent pas en priorité aux habitants de la ville.

Observation N°282 M Bergler

Il y a déjà des logements en centre-ville, et l'asphyxie du centre-ville par des constructions dont la hauteur n'est même plus mentionnée (ça fait quelle hauteur R+3+C ?).

En quoi la construction d'immeubles de telles hauteurs va encourager la fréquentation du centre-ville.

Quelle valorisation, en étouffant les constructions existantes par des immeubles de 5 étages qui ne verront même plus le soleil ? Il n'y a pas de plan indiquant les hauteurs des bâtiments projetés pour ne pas mentionner qu'ils sont plus hauts que les constructions existantes dans le quartier.

Observation N°283 M Jourdan

La création de logt sociaux ne justifie pas l'utilité publique. En quoi créer des logt dans le cœur de ville peut-il justifier de favoriser la mobilité des habitants concernés ? les sols du site de l'Hôpital sont déjà imperméabilisés donc propices à de nouvelles constructions

Observation N°295 M Malleus

Entourer le patrimoine classé comme « remarquable » de la ville par des immeubles de 15 mètres de haut n'est pas la meilleure façon de le mettre en valeur

Observation N°314 M ert Mme Fournel

Site inapproprié pour bâtir des logt sociaux et familiaux puisque que les sols ne sont pas imperméabilisés.

Observation N°315 Mme Augausto

Pas de justification de la construction de 90 logt car quota déjà atteint. L'augmentation de la densité de population pose des problèmes environnementaux, sanitaires et nuit à la qualité de vie

Observation N°319 M Duval

Projet totalement surdimensionné, de part sa surface et sa hauteur. On atteint 4 étages, alors qu'elle sera collée à une résidence qui n'en possède que 2. Le manque de logements n'est pas vraiment un motif dans la mesure où ces dernières années et dans les années à venir encore de nombreux projets vont sortir de terre : quartier de l'hôpital (2 fois plus grand) et la quartier de Corbeville qui proposera 30 fois plus de logements.

Observation N°339 Mme Rémy

Le projet va au-delà des objectifs du SDRIF en matière de logements

Observation N°354 M Clermonté

La construction d'immeubles avec plus d'étages que présentement défigure le patrimoine. Augmenter le nombre de logements au centre de la ville est une erreur sachant que d'autres logements seront construits non loin du centre, mais ceux-ci ne font pas partie de l'enquête

Observation N°P10 M et Mme Driussi

*Non sur ce projet qui défigure l'âme même de la ville
Arrêtez de construire des immeubles puisque les infrastructures routières ne suivent pas*

Observation N°P24 Docteur Holler

L'apport d'une offre de logements sociaux et familiaux sur Orsay, à ce jour n'est en aucun cas une nécessité. L'apport de logements sur Corbeville (1590 logements ! !), ne justifie en effet pas la construction de 86 logements supplémentaires en centre-ville alors qu'Orsay dépasse déjà le quota de logts sociaux imposé par la loi

5. Thème 5 : Cadre de vie et environnement - Espaces verts - Végétalisation

Ce thème a été plus de cent fois évoqué au cours de l'enquête.

Un grand nombre de personnes demande de garder cet endroit en espace vert, ne pas supprimer les arbres existants.

5.1. Analyse et synthèse des observations écrites relatives à ce thème

Observation N°3 M Champetier Président de l'association ASEOR

C'est une catastrophe écologique, la suppression de la végétation

Observation N°5 Illisible

Un projet laissant place à l'espace vert, les jeux pour enfants seraient souhaitable pour notre commune

Observation N°9 Illisible

Le centre-ville a davantage besoin d'espaces verts (ouvrir celui existant derrière le P

Observation N°16 Illisible

Une ville comme la nôtre mérite bien mieux que ces bâtiments d'une laideur monumentale.

Observation N°17 Illisible

À ce jour il n'existe pas de place permettant une animation et convivialité entre les habitants et les commerces

Observation N°18 M ou Mme Velghe

Les suppressions du parking centre-ville et espaces verts ne sont pas d'utilité publique.

Observation N°23 Illisible

à la rénovation du centre-ville qui permettra enfin la disparition de la Poste, bâtiment imposant et hideux. Une place publique d'une belle taille permettra de relayer l'espace exigü du centre-ville en bas des marches de la poste, seul endroit qui permette les rencontres et les débats

Observation N°26 Illisible

L'avenir appartient à nos enfants mais ce sont les parents qui le bâtiront. Alors bâtissons le bien ! Orsay est encore un havre de paix pratiquement préservé entre plusieurs cités dortoirs (les Ullis, Massy, Palaiseau) où la verdure et la dimension humaine des maisons du centre-ville lui donnent tout son cachet

Observation N°34 M Laneville

La destruction des espaces verts et d'arbres remarquables en plein centre-ville. L'impact écologique, la destruction de la faune et de la flore existant serait catastrophique

Observation N°42 Mme Clouet

Vous allez supprimer les jardins ravissants derrière la poste, vous allez détruire le charme d'Orsay déjà malmené depuis 10 ans.

Observation N°52 Mme Nicolas

La poste, elle n'est pas pour moi un patrimoine et peut être changée

Observation N°64 M Duval

Le remplacement de la poste ne me paraît pas aberrant. De plus, il est indispensable de conserver un espace vert

Observation N°73 Mme Lesourd

Ce dernier projet détruira notre cadre de vie et le visage historique de notre ville

Observation N°74 M Nicolas

Garder la vie déjà très douce au centre est primordial, lui garder son côté petite bourgade important

Observation N°85 Mme Regnaut

Trop de béton au centre-ville n'embellira pas notre cadre de vie

Observation N°88 Anonyme

Disposer à Orsay d'un centre-ville convivial où pouvoir échanger se rassembler à l'occasion d'événements festifs culturels ou plus simplement en faisant ses courses et en profitant d'une terrasse de café, telle était la vocation du site depuis l'origine.

Point stratégique d'articulation avec l'offre culturelle (Bibliothèque cinéma, salle de spectacle maison Tati, Bouvêche) lieu de cristallisation de l'offre commerciale grâce à de nouvelles implantations et au maintien de la poste, la place au cœur du linéaire commercial avec la perspective d'y installer un marché forain, trouvera toute sa justification dans cette mixité fonctionnelle.

Observation N°99 M Collet

Espaces verts insuffisants

Observation N°102 Mme Biron

Oui pour un projet responsable et plus végétal.

Observation N°112 Mme de la Bellière

Pour la conservation des espaces verts nécessaire au bien être, poumon de vie

Observation N°115 M Guillemant

Peu d'espaces verts

Observation N°130 Illisible

Respirons mieux avec des espaces verts

Observation N°147 Mme Santamaria

Que font les écologistes de la majorité municipale face à la destruction de 2 100 m² d'espace vert alors que les communes recherchent des îlots de fraîcheur face au réchauffement climatique.

Observation N°182 Mme Lausset

Moins d'espaces verts (ça n'est pas dans l'air du temps)

Observation N°195 Famille Michaut

la végétalisation est laissée en portion congrue, les animaux ont besoin de sols, un bâtiment en moins pour certains pourra améliorer la création pour tous d'un jardin central

Observation N°283 M Jourdan

le site du cœur de ville contient 1800 m² d'espaces arborés qui vont être détruits. La destruction d'espaces verts n'est pas d'utilité publique.

Observation N°287 M et Mme Charlet

Souhait de voir mener à bien le projet. Centre-ville congestionné, peu attirant, pas très vivant. Pas de place où se retrouver, convergé. Difficulté pour les commerçants avec les véhicules qui paralysent le secteur

Observation N°288 M Vilette

Destruction de 1800m² d'espaces verts

Observation N°289 M Swie

Le projet ne respecte pas assez les espaces verts existants

Observation N°293 M Malleux Loïc 8 ans

Je sais que ce n'est pas d'utilité publique que de détruire des arbres. En coupant les arbres et en mettant à la place des immeubles et en bétonnant, vous empêcher la diminution du taux de CO2 présent dans l'atmosphère

Observation N°299 Mme Brunet

Aucun des points évoqués ne peut être considéré comme d'utilité publique et ne va contribuer qu'à dénaturer le centre-ville actuel par la suppression d'espaces verts remarquables (jardins)

Observation N°303 Mme Durivaux

Revitaliser l'actuel quartier dit « centre-ville » d'Orsay

Observation N°305 M Wachthausen

Cette partie ancienne de la ville a besoin d'un rajeunissement tant en population qu'en apparence. Les propositions donneront plus de vie au centre-ville. Ce projet installera une place attractive, commerçante, piétonne qui sans cela ne voit que des voitures à garer. Avec une place la convivialité reviendra

Observation N°316 M et Mme Rak, Mme Cohen, Mmes et M Seymean

Inconvénients à ce projet : Destruction d'une zone végétale et arborée. Imperméabilisation de cette zone

Observation N°319 M Duval

On bétonne encore plus l'hypercentre alors qu'il y a une belle surface arborée qui ne sera jamais remplacée par des plantations, qui on le sait, apparait toujours en photo sur les plaquettes publicitaires, mais jamais de manière effective

Observation N°321 M Maufray

La faible densité construite et la végétation existante des espaces privés actuels, caractéristiques du centre d'Orsay situé à l'écart de l'artère principale contrairement aux communes voisines, doit être préservé et mis en valeur privilégiant espaces verts

Observation N°323 M Parera

Pas besoin de détruire la nature qui préserve les habitants la nature la faune et la flore et tout la biodiversité.

Observation N°334 M Benameur

Il est important de créer un lieu de rencontre pour les habitants, créer une place publique Le nombre de logements prévu n'est pas si important, il va assurer une certaine vie au centre qui est parfois déserté, je prends l'exemple d'un dimanche après-midi. Assurer l'attractivité de notre centre-ville sinon on risque de voir mourir ce qui reste des commerces

Observation N°345 Mme Tarif

J'adore ma ville et c'est pour cela que je souhaite qu'elle continue à se développer, à accueillir de nouveaux Orcéens et à s'embellir.

Il viendrait remplacer un centre triste et laid (la Poste, quelle verrue) par une place publique qui manque cruellement dans notre ville.

Observation N°356 Mme Duez

Depuis plusieurs années on ne peut que constater, sur la commune d'Orsay, la destruction d'espaces verts au profit de construction d'immeubles.

Observation N°360 M Escande

La rénovation du centre-ville fait l'objet d'enjeux importants qui sont positifs pour la ville. Le centre-ville d'Orsay n'est actuellement pas très séduisant avec le bâtiment de la Poste posé comme une verrue, un parking étonnamment caché le long de ce bâtiment, des poubelles à peine dissimulées. Important d'améliorer l'attractivité commerciale du centre pour l'animation de la cité.

Observation N°360 M Escande

Il serait intéressant de préciser et de protéger le « minoritairement végétal » de façon à ce que les espaces verts supprimés soient intégralement compensés et améliorés.

Observation N°P23 M Richard

Gardons un maximum d'espaces verts

6. Thème 6 : Expropriation

Ce thème a été une centaine de fois évoqué au cours de l'enquête. Beaucoup de personnes ne veulent pas d'expropriation et surtout refusent celle du docteur Michaut en invoquant des bâtiments de caractère.

6.1. Analyse et synthèse des observations écrites relatives à ce thème

Observation N°2 Mme Zg...Fatima

Exproprié le dr Machaut, une aberration.

Observation N°18 M ou Mme Velghe

Les suppressions du parking centre-ville et espaces verts ne sont pas d'utilité publique

Observation N°79 Mme Schiller

Je suis contre tout projet qui nécessite l'expropriation

Observation N°172 Mme Nicolas

Ne pas exproprier et expulser les habitants des vieilles maisons mais les aider à les rénover et les intégrer dans le projet

Observation N°187 Illisible

Expulser le docteur (nous manquons terriblement de personnel médical et le récompenser ainsi est indigne) Michaud est une honte.

Observation N°189 M Berrier

Procédures d'expro rarement en conformité avec l'art 17 de la déclaration des droits de l'homme de 1789

Observation N°282 M Bergler

Quant à la Poste, qui assure ses 4 missions d'utilité publique, elle est vouée à être expropriée, un accord n'ayant pas été obtenu avec la Mairie.

Observation N°3 M Champetier

Inconvénients à ce projet : pouvoir d'expropriation paraissant sans fondement et non justifié

Observation N°319 M Duval

Je ne vois pas en quoi ce projet est considéré d'utilité publique alors que le but de cette manœuvre est manifestement de permettre l'expropriation d'Orcéens de longue date

Observation N°326 M Poirier

Inacceptable d'exproprier les derniers propriétaires et en particulier le Dr Michaud.

Observation N°329 M Alessio

Exproprier des propriétaires ayant des maisons de caractère avec grand jardin arboré dans cette zone pour effectuer une opération immobilière inutile et non désirée par la population est tout à fait scandaleux.

Observation N°340 M Moraillon

Refusons des expropriations ou la suppression des jardins pour construire des immeubles

Observation N°356 Mme Duez

Exproprier des personnes qui ont construit leur vie dans un logement, un cœur de ville, ne me paraît pas d'utilité publique

Observation N°376 M Charpentier

L'expropriation est une option inacceptable pour un projet immobilier démesuré

Observation N°P24 docteur Holler

Vouloir, dans l'intérêt de promoteurs bétonneurs, exproprier quelques habitants est donc une vilénie. On nous parle de valorisation du patrimoine La maison du Dr Michaut est une des plus belles maisons du centre-ville

7. Thème 7 : Parking – Stationnement - Circulation

Ce thème a été évoqué plus d'une centaine de fois au cours de l'enquête. La grosse question est la suppression du parking, le manque de places pour pouvoir effectuer les courses, au détriment des commerces. La circulation va devenir plus importante dans le centre-ville qui est déjà saturé. Les personnes manquent d'information sur l'extension du parking Kempen et ne croient pas à son efficacité pour desservir le centre-ville.

7.1. Analyse et synthèse des observations écrites relatives à ce thème

Observation N°1 M Dumas

Non à la suppression du parking

Observation N°3 M Champetier, président de l'ASEOR

Pas d'intérêt économique (les commerces, le stationnement, problème de parking,

Observation N°29 M le Fur

Je suis totalement opposé à ce projet qui signifie une densification immobilière du centre-ville et qui va engorger la circulation dans Orsay

Observation N°30 M Belteir

Totalement opposés à la construction dans le centre - construisezet sans parking ...nous irons faire nos courses ailleurs

Observation N°34 M Laneville

On ne propose aucun parking publique de remplacement (les parkings seront privés et entraîneront une imperméabilisation des sols) Le parking actuel est lui d'utilité publique car il permet le stationnement des personnes a mobilité réduites ou personnes âgées

Observation N°39 Collectif de la Résidence VILLA D'ORSAY

Depuis des années on se plaint des difficultés de circulation et la configuration ne permet pas de dégager de nouvelles voies de sortie, l'arrivée de nouveaux résidents ne peut qu'aggraver le problème

Stationnement catastrophique les gens ont renoncé de venir faire des courses. Aucune proposition satisfaisante

Observation N°44 M Maillard

Destruction du parking en surface si je ne peux pas me garer facilement, je ne viendrais plus au centre-ville d'Orsay. Cette déclaration a pour but de densifier encore davantage le centre-ville déjà bien saturé par les logements qui au contraire devrait conserver un parking public en surface

Observation N°59 M Malet

Le centre-ville a besoin d'un réaménagement à minima avec des accès parking et une reprise de sens de circulation

Observation N°61 M Nicole Nicolas

Ces travaux dureraient au minimum 3 ans, stationnement et circulation difficiles voire impossibles : c'est la mort du commerce local assuré

Observation N°63 M Bernas

Les parkings dans une ville comme ORSAY, c'est la vie du centre-ville. Sans parking, toute la périphérie de la ville n'aura plus que les grandes surfaces pour aller faire des courses

Observation N°67 M Schneider

Pour venir faire des courses en centre-ville, en voiture, on a intérêt à bien choisir son horaire si on veut pouvoir circuler et stationner.

Observation N°85 Mme Regnaut

je m'oppose absolument à ce projet, qui est surdimensionné, qui aggrave les problèmes de transport et de circulation, et qui pénalise fortement les commerçants et les riverains.

Observation N°87 M Petit

Le parking de la poste est l'un des seuls endroits pour se garer en centre-ville et les places prévues seront insuffisantes. Quelle solution pendant les travaux

Observation N°98 anonyme

Le choix de diminuer la circulation des voitures au profit des vélos et piétons agrémenterait la fréquentation de ces nouvelles structures

Observation N°103 Mme Moyer

Il faut de l'espace et une bonne circulation dans Orsay, ce qui n'est pas le cas actuellement

Observation N°104 M Meunier

La suppression de places de stationnement va pénaliser les seniors qui ne pourront plus venir faire leur course

Observation N°114 Illisible

Il est préférable de supprimer le parking de la Poste qui apporte une circulation supplémentaire et de la pollution en centre-ville

Observation N°127 Anonyme

Il serait à propos, en plus de mettre en place une logique de stationnement visant à accélérer la rotation des véhicules et éviter les occupations « ventouses » améliorant ainsi l'offre de places disponibles

Observation N°139 M Audo

Manque de place de parking. Manque les plans d'extension du parking Kempen

Observation N°151 Mme Madignier

Attention aux problèmes de circulation et de stationnement

Observation N°155 ASEOR

Avoir le détail de l'étude de stationnement de 2019

Observation N°158 M Khykoff

Ce sera bien de supprimer les parkings et de rendre Orsay une ville piéton

Observation N°191 M Péral

Etude de stationnement : pas de résultat de l'enquête de 2019 comment stationner pendant les travaux ?

Observation N°218 Mme Pariche

Stationnement de +en+ compliqué au centre-ville

Observation N°264 Mme Gidel

Les places de parking doivent être suffisantes pour répondre à l'augmentation de population

Observation N°291 Mme Joubert

Préservez les places de parking, favoriser le vélo à tout prix est un sorte de jeunisme ou instaurer des services de minibus navette réservés par téléphone.

Observation N°319 M Duval

La suppression du parking, la durée des travaux qui va durer 3 à 4 ans, sont autant de freins à venir, sans parler de la baisse de fréquentation des commerces

Observation N°324 M Fournier

Les rues étant déjà trop étroites pour les voitures, prétendre mettre en place une vraie offre de circulations douces qui dépasse le seul périmètre de la construction, est une gageure. Au niveau des circulations, un projet de cette importance ne peut s'insérer dans l'existant.

Observation N°325 Mme Gandoux et M Remy

La circulation piétonne à l'intérieur de l'îlot est améliorée uniquement sur un axe Nord-Ouest / Sud-Est par une voie très ombragée. L'axe de circulation Sud-Ouest / Nord, qui est l'axe naturel pour la venue des étudiants de la rue Fleming sur la place, n'a pas été privilégié par ce projet. L'utilisation des vélos reste incertaine car aucun engagement de la mairie n'est présent dans ce projet pour le stationnement des vélos.

La suppression du parking de la Poste, que tout Orcéen sait être bondé, comme tous les autres parkings du centre-ville (Kempen, la Futaie), ne peut que pousser les potentiels clients à se rendre dans des lieux où se stationner n'est pas un problème (Ulis 2, Grand Frais). Il est illusoire de penser que tout le monde est capable d'utiliser un vélo ou simplement marcher pour aller dans le centre-ville.

Observation N°329 M Alessio

La question des parkings a été très mal traitée dès le début et conduira inévitablement à une impasse, en bloquant toute circulation

Observation N°348 M Lucas

Aucune ébauche de circulation n'est mentionnée dans ce dossier, alors que le centre-ville est déjà saturé par le trafic automobile, ce projet amènera encore plus de nuisances avec l'apport supplémentaire de véhicules des nouveaux habitants. La suppression de l'actuel parking de la Poste et la nécessité de places de stationnement augmenteront encore plus la saturation du centre-ville

Observation N°353 M Bernas (Evitec)

Fermelement opposés au déclassement du parking de la Poste ainsi qu'à la suppression envisagée des places de parking situées sur le pourtour de cet îlot, si le projet prévu ne remplace pas ces places, en quantité au moins égale, par des places souterraines ou aériennes ouvertes à la population. En effet, l'attractivité de la Ville passe par la possibilité de s'y rendre, et, Orsay étant avant tout une banlieue pavillonnaire, et avec de forts dénivelés, les habitants de la ville ont besoin de pouvoir utiliser leur véhicule pour pouvoir se déplacer et faire une course assez rapidement et sans trop de difficultés.

Observation N°356 Mme Duez

Pas ou trop peu de pistes cyclables sécurisées mises en place sur la commune. A titre d'exemple, les automobilistes et cyclistes partagent la même voie sur la rue de Versailles, rue principale reliant Orsay au plateau, empruntée notamment par de nombreux bus.

Observation N°371 Mme Jing

Les difficultés de circulation actuelle dans le centre-ville, sans parler du stationnement, sont délicates

Observation N°P28 M Bernert

Suppression de places de parking déjà insuffisantes, difficulté de circulation, manque de fluidité, les commerces vont souffrir,

8. Thème 8 : Cout, Impôts Economie du projet

Ce thème a été évoqué une vingtaine de fois au cours de l'enquête. Les financements restent flous pour la population.

8.1. Analyse et synthèse des observations écrites relatives à ce thèmeObservation N°34 M Lanneville

Le coût pour notre municipalité est prohibitif et c'est l'opérateur privé DREAM qui sort grand gagnant financier, puisqu'il se retrouve propriétaire à des tarifs dérisoires des terrains sans aucune contrepartie pour la ville.

Observation N°142 Illisible

*Cout inconnu pour le contribuable (travaux sondage, sous-sol, carrières, sources, expropriations, place publique, parking).
Fâcheuse impression de brader le bien public*

Observation N°147 Mme Santamaria

L'équilibre financier du projet ne finance pas les infrastructures (place publique, parking sous-terrain) et expose la municipalité à des coûts démesurés, surtout s'il s'avérait que les sous-sols étaient rocheux ou avec des sources, ce qui fut déjà le cas pour d'autres projets

Observation N°154 M et Mme Raphaël

Cout démesuré

Observation N°155 ASEOR

Demande le détail des dépenses à la charge des Orcéens

Observation N°166 M Lauthier

Il faut revoir ce projet et son budget

Observation N°173 M Jallat

Je suis contre le projet qui va couter cher aux contribuables au profit du ou des aménagements

Observation N°187 Illisible

Cout trop élevé 19millions d'€ la commune était jusqu'alors en dette

Observation N°189 M Berrier

Suppression du parking non programmé et non financé.

Observation N°282 M Lauthier

La mairie ne tient pas ses promesses. Les invariants au lancement du projet présenté en 2016 étaient entre autre :

*Un projet équilibré financièrement
Un projet réalisé sans expropriation
Une offre de stationnement adaptée*

Observation N°288 M Vilette

Réalisation d'une place publique qui n'est pas un équipement public mais un aménagement de voirie qui coute + de 2 millions €. Viendra s'ajouter : études pour extension parking Kempen, travaux, etc...manque étude d'impact environnementale.

Observation N°304 M le Forestier

Un impact budgétaire conséquent pour les finances de la commune

Observation N°323 Illisible

La gestion des coûts est disproportionnée par rapport à une faible recette ou plutôt « négociation privée ».

9. Thème 9 : Bétonnage

Ce thème a été évoqué plus d'une centaine de fois au cours de l'enquête. La population parle de bétonnage de la ville d'Orsay et de son centre-ville. Pour certains ce sont les immeubles, pour d'autres se sont l'imperméabilisation des sols qu'ils ne veulent pas.

9.1. Analyse et synthèse des observations écrites relatives à ce thème

Quelques observations en exemples parmi les 130 observations où les habitants ont mentionné le mot béton, bétonisation, bétonnage, etc..

Observation N°6 Illisible

Contre le bétonnage de l'îlot de la poste proposé par le projet actuel

Observation N°66 Mme Marmande

La bétonisation dans le centre-ville doit s'arrêter, d'autant que la vallée de l'Yvette est vulnérable sur le plan des inondations

Observation N°72 Mme Katsonis

Je veux le moins de béton possible

Observation N°81 Illisible

Nous ne voulons plus de béton, respectons nos espaces verts.

Observation N°85 Mme Regnaut

Trop de béton au centre-ville n'embellira pas notre cadre de vie.

Observation N°86 M Charoussat

La mairie cherche à bétonner la parcelle BC340 qui est un îlot de verdure contenant une demeure et des arbres remarquables par 4 bâtiments

Observation N°126 Anonyme

Quelques haies vives et des m3 de béton ! Cherchez l'erreur

Observation N°355 Mme Le Borgne-

Priorité du béton sans aménagement d'espaces verts significatifs

Observation N°357 Mme Bauzon

les commues ces derniers temps. Elles cherchent à replanter des arbres et à recréer des îlots de verdure dit de "fraîcheur". Destruction de mètres carrés de verdure pour les transformer en béton

Observation N°358 M Boue

Riverain de l'Yvette, je suis un témoin privilégié des crues de plus en plus fréquentes de la rivière.

La bétonisation à outrance fait partie des causes de ces événements

Observation N°P34 Illisible

Respectons notre ville avec beaucoup moins de béton et plus d'espaces verts.

10. Thème 10 : Commerces

Ce thème a été évoqué moins d'une centaine de fois au cours de l'enquête. La grande préoccupation des gens est que les commerces vont être très impactés par la disparition d'un parking tout proche, qu'ils vont souffrir pendant la période des travaux (2 à 3 ans) au risque de disparaître.

10.1. Analyse et synthèse des observations écrites relatives à ce thème

Observation N°14 Illisible

Les petits commerces de centre-ville bénéficieront de ces nouveaux consommateurs.

Observation N°34 M Laneville

Il n'y a aucune redynamisation commerciale à attendre de ce projet car:

- le projet diminue de 200 m², les surfaces commerciales du centre-ville.

- Les commerces déjà présents ont du mal à survivre par manque de stationnement disponibles.

et par l'absence d'initiative du responsable au commerce

Observation N°44 M Maillard

Enfin, la municipalité souhaite dynamiser l'offre commerciale par la création d'un espace marché « forain » alors qu'il existe déjà une place de marché couverte ou un espace beaucoup plus grand comme le parc Charles Boucher ou la Grande Bouvèche, lieux bien plus propices à l'animation type "forain" : quelle en est l'utilité de cette espace

Observation N°61 Mme Nicolas

Ces travaux dureraient au minimum 3 ans, stationnement et circulation difficiles voire impossibles : c'est la mort du commerce local assuré

Observation N°62 M Demarque

Le projet d'urbanisation du centre-ville proposé par le maire qui ne fera que détruire un peu plus notre environnement et rendre moins pratique et agréable l'accès aux commerces du centre-ville

Observation N°75 Illisible

Non à ce bouleversement qui va tuer les commerces pendant les travaux

Observation N°85 Mme Regnaut

je m'oppose absolument à ce projet, qui est surdimensionné, qui aggrave les problèmes de transport et de circulation, et qui pénalise fortement les commerçants et les riverains.

Observation N°86 M Chassouret

Diminution de l'offre de commerciale d'environ 200m²

Observation N°87 M Petit

le plan prévoit la destruction du seul magasin de cycles sans solution de relogement

Observation N°114 Illisible

Nouvelle dynamique avec des nouveaux commerces. Il est préférable de supprimer le parking de la Poste qui apporte une circulation supplémentaire et de la pollution en centre-ville

Observation N°136 M Marien

Le commerce a besoin de ce renouveau.

Observation N°137 Mme Danhiez Caillot

Les commerçants essaient de s'adapter au mieux, mais leur activité reste fragile (certains ont même fermé boutique) et des travaux (même échelonnés) ne sont pas souhaitable dans l'immédiat. Il faut laisser à nos commerçants le temps nécessaire pour se remettre financièrement de la crise actuelle. Faute de quoi, Orsay perdra gros en perdant ses commerces

Observation N°144 Mme Viviande

La redynamisation commerciale apparait difficile, risque de disparition avec les travaux (3ans).

Observation N°187 Illisible

Les boutiques sont abandonnées, pourquoi en construire d'autres qui seront délaissées. Il serait bon de garder le magasin de vélo.

Observation N°191 M Péral

Les surfaces des commerces ne sont pas correctes

Observation N°262 M Guillaume

Les surfaces des commerces ne sont pas correctes

Observation N°280 M Foos

on ne voit pas où est la redynamisation commerciale dans la mesure où l'on supprime dans ce projet 20% de surface commerciale

Observation N°283 M Jourdan

De nombreuses cellules commerciales sont inoccupées actuellement, Il n'y aura donc pas d'amélioration de l'offre, un magasin de cycles de proximité va disparaître, ce qui est dommageable, Un magasin bio est envisagé, mais un magasin du même type existe déjà

Observation N°285 Mme Schmitt

Achèvement des derniers commerçants.

Observation N°304 M le Forestier

Des conséquences désastreuses pour le commerce local

Observation N°305 et 306 M et Mme Wachthausen

Une place attractive et commerçante et des logt récents permettent de rajeunir

Observation N°310 Mme Mariec

Ces projets sont néfastes à la ville, aux activités commerciales

Observation N°327 M Luva

les commerces seront fortement impactés et certains ne survivront pas

Observation N°332 Mme Grosjean

Le cœur de ville d'Orsay compte tous les commerces nécessaires aux habitants: boucherie, fromageries, charcuteries, épiceries divers dont bio.

Trois ans de travaux prévus vont asphyxier les commerces

Observation N°334 M Benameur

Assurer l'attractivité de notre centre-ville sinon on risque de voir mourir ce qui reste des commerces.

Observation N°343 M le Bourdais

Grandes réserves concernant le projet d'aménagement. Plus d'inconvénients que d'avantages. Ne pourra permettre une redynamisation commerciale car elle diminue les surfaces disponibles pour les commerces

Observation N°356 Mme Duez

La surface commerciale prévue dans le projet est inférieure à celle disponible actuellement. Et quelle solution est envisagée pour la pérennité des commerces existants dont l'emplacement est directement visé par la démolition/reconstruction ?

Observation N°370 Mme Benichou

Le centre-ville est vieillissant, les commerces manquent d'attractivité. Cela est dû notamment à la non praticité du centre-ville

Lardy le 12 avril 2021

Y. Maënhaut
Commissaire enquêteur





**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Coordination
des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial**

ANNEXE 12

**BUREAU DE L'UTILITÉ PUBLIQUE ET
DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES**

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le maire d'ORSAY, *David Ros*

certifie avoir procédé, conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 2021-PREF-DCPPAT/BUPPE/025 du 01/02/2021, à l'affichage en mairie, *et sur les sites en ville :*

du *15/02/2021* jusqu'au *22/03/2021*, aux emplacements suivants :

- devant la poste - centre ville
- devant la police municipale rue de Paris
- parking Keuper
- Gare RER Boulevard Dubreuil
- Impasse Paillole (quartier Guichet)
- rue Alain Fournier (Guichet)
- Route de Nordétou (Nordétou)
- Ecole de Nordétou
- place du Marché - Centre ville
- porte hôtel de ville + urbanisme à l'arrière

*11 avis
d'enquête
publique*

de l'avis annonçant l'ouverture des enquêtes publiques conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité relatives au projet d'aménagement de « l'îlot de la poste » en centre ville d'Orsay



*David Ros,
Maire*

Fait à *Orsay*

Le *25 MARS 2021*

**L'AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE DOIT ÊTRE AFFICHÉ
AU PLUS TARD LE 19 FÉVRIER 2021 ET MAINTENU JUSQU'AU 18 MARS 2021 INCLUS**

A retourner dès la fin de l'enquête :

Préfecture de l'Essonne
DCPPAT / BUPPE/BC
91010 Évry-Courcouronnes CEDEX
Tél. : 01 69 91 91 91
www.essonne.gouv.fr

